

Philippe Louis Von HEMERT (1890),  
BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINNE (1907),  
BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINNE  
(1924),  
BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE (1932-1950)

Philippe Louis Von HEMERT, banquier

Né à Amsterdam, le 20 février 1863.

Fils de Charles Auguste von Hemert (Amsterdam, 1829-Paris, 12, avenue de l'Alma, 9 juillet 1898), banquier à Amsterdam, puis à Paris, administrateur du Crédit foncier franco-canadien, et de Johanna Antoinetta Catharina Schumer (1830-1868).

Marié avec Anna Elisa Isabelle Evans, dont :  
— Walton White Evans et Philippe.

Administrateur des Mines de Cambia,  
de la Caisse hypothécaire d'Égypte  
de la Compagnie des Établissements français des mines d'or de  
l'Uruguay,  
des Charbonnages de Pobedenko,  
de la Société des mines de Rivera (suite des Mines d'or de l'Uruguay),  
La Luinha (Angola), Bruxelles (1905),  
président de la Banque hollando-américaine,  
administrateur de l'Agua Suja Diamond Mine (Brésil),  
de Sylva (1921) ...

Décédé à Fontainebleau le 11 juin 1924.

Publicité  
PH. L. VON HEMERT  
3, RUE SCRIBE, 3, PARIS  
(*L'Économiste français*, 27 septembre 1890)

EN CORRESPONDANCE AVEC :  
MM. BLAKE BROTHERS et C°, New-York ;  
BLAKE BROTHERS et C°, Boston ;  
BLAKE, BOISSEVAIN et C°, Londres ;  
ADOLPH BOISSEVAIN et C°, Amsterdam,  
se charge de l'exécution d'ordres de Bourse sur les marchés de Londres, New-York,  
Boston, Philadelphie et Amsterdam.

Recommande spécialement l'achat de valeurs de placements des États-Unis et du Canada, en vue de l'intérêt plus élevé qu'elles rapportent.  
Achète les coupons de ces valeurs au cours du jour.

---

LES CHEMINS DE FER AMÉRICAINS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 10, 13 et 23 septembre et 28 octobre 1890)

Les Valeurs américaines à Londres  
(Cote de la Bourse et de la banque, 31 octobre 1890)

.....  
Quant à la baisse de l'Union Pacific, elle est imputable aux efforts des spéculateurs à la baisse qui exploitent l'arrangement conclu entre cette Compagnie et la Compagnie Chicago North Western, par suite duquel les Compagnies rivales se sont groupées contre la Union Pacific.

Les recettes nettes de la Union Pacific jusqu'au 31 août n'accusent qu'une diminution de 42.000 dollars.

L'année dernière, le bilan se soldait avec un surplus de 1.144.000 dollars, il n'y a donc aucune raison de s'inquiéter.

M. Ph. L. von Hemert, banquier américain, à Paris, nous communique une réponse télégraphique qu'il a reçue hier du vice-président de la Union Pacific, M. G. Lane, de Boston, disant que la ligne entière se trouve en très bonne situation, que la position financière est également tout à fait bonne et que les bruits répandus par les baissiers sont sans aucun fondement.

Les actions sont tombées de 52 1/2 à 47 3/4.

---

1891 (1<sup>er</sup> janvier) : Von Hemert, Higgins et Cie.

Publicité  
PH.L. VON HEMERT  
3, RUE SCRIBE, 3, PARIS  
(Le Temps, 24 octobre 1891)

VALEURS des ÉTATS-UNIS  
& DU CANADA

MM. von HEMERT et HIGGINS, 3, rue Scribe, Paris  
Correspondants de MM. BLAKE BROTHERS and C<sup>o</sup>, New-York et Boston  
et de MM. BLAKE BOISSSVAIN et Cie, Londres, etc.

recommandent comme placement les obligations hypothécaires des États-Unis et du Canada rapportant 4 %, et 5 % par an. Des listes de ces valeurs sont tenues à la disposition du public à l'adresse ci dessus.

Paiement des coupons de ces valeurs au cours du jour.

---

[TYROL]  
Société anonyme des Mines de Goldberg.  
Appel de fonds.

(Cote de la Bourse et de la banque, 25 juillet 1895)

Les actionnaires de la Société anonyme des Mines de Goldberg sont informés qu'en vertu de l'article 8 des statuts, le conseil d'administration a, dans sa séance du 10 juin 1895, décidé l'appel d'un versement de 25 fr. par action de 100 fr. libérée de 25 fr. Ce versement devra être effectué avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain, chez MM. Von Hemert, Higgins et Cie, banquiers à Paris, rue Scribe, 3.

---

Les mines d'or  
(Le Gaulois, 30 septembre 1895)

Aujourd'hui lundi, se négocieront sur le marché du comptant les actions de la Union Waihi Gold Mining C<sup>o</sup>, introduites par MM. Von Hemmert [sic], Higgins et C<sup>o</sup>.

Cette Compagnie vient d'être constituée à Londres au capital de liv. 300.000 en 200.000 actions de liv. 1. C'est une filiale de la Waihi Gold Mining à laquelle 100.000 actions de 1 liv., entièrement libérées, sont attribuées en qualité de vendeur. Les propriétés se trouvent en Nouvelle-Zélande, les actions de la Compagnie mère se négocient à Londres au-dessus de 7 livres.

La propriété acquise comprend environ 350 acres ; elle est contiguë à la partie Est de la section Martha qui fait partie de la Waihi, et la partie Ouest de la Silverton et à d'autres mines. D'après le rapport de MM. Barry et Spratt, en date du 3 juin dernier, des quantités considérables d'or ont été trouvées dans la Union. En outre, les résultats remarquables obtenus dans le deep level de la section Martha ont considérablement augmenté la confiance de la Compagnie dans les deep levels de toute la propriété.

La Union Waihi C<sup>o</sup> aura la faculté d'acquérir dans des conditions avantageuses le droit d'user le « Cassel Company's Cyanide Process » (procédé de cyanuration) moyennant une somme fixe.

Les bureaux de la Société sont à Londres 11, Abchurch Lane, E. C.

---

Les mines d'or  
(Le XIXe siècle, Le Rappel, 11 décembre 1895)

MM. von Hemert, Higgins et C<sup>o</sup>, 3, rue Scribe, adressent aux porteurs d'actions Transvalia la circulaire suivante :

« Monsieur,

Depuis quelque temps, il est question d'un projet de réorganisation (ou fusion avec une autre compagnie) de la Transvalia Land et Exploration C<sup>o</sup>, Limited, il sera donc nécessaire de convoquer une assemblée des actionnaires pour ratifier les projets de la direction.

Étant donné que la presque totalité du capital est actuellement en des mains françaises, nous croyons qu'il est indispensable que les actionnaires français se fassent représenter à cette assemblée et, dans cet ordre d'idées, délèguent leurs pouvoirs afin de défendre leurs intérêts.

Nous nous mettons entièrement à la disposition des porteurs pour cette affaire et vous engageons, monsieur, à déposer sans retard vos titres dans nos bureaux. Nous vous fournirons volontiers quelques détails supplémentaires sur cette affaire.

Agréez, monsieur, mes salutations distinguées.

VON HEMERT HIGGINS ET C<sup>o</sup>. »I

---

Augmentation du capital  
Von Hemert, Higgins et Cie  
(Cote de la Bourse et de la banque, 20 janvier 1896)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 4 novembre et 21 décembre 1895 : 1° M. Philippe-Louis Von Hemert, banquier, demeurant à Paris, 50, avenue Marceau ; 2° M. Henry Higgins, banquier, demeurant à Paris, 36, rue des Mathurins ; 3° et les associés commanditaires dénommés audit acte,

Ont déclaré augmenter de 250.000 fr. et ont ainsi porté à un million de francs le capital de la Société existant entre eux en nom collectif à l'égard de MM. Von Hemert et Higgins susnommés et en commandite à l'égard des autres associés, sous la raison et la signature sociales : « Von Hemert, Higgins et Compagnie », ladite Société ayant son siège à Paris, 3, rue Scribe.

Il a été stipulé en outre : 1° Que cette augmentation du capital social serait réalisée au moyen du versement que les associés se sont obligés de faire en espèces dans la caisse sociale le 1<sup>er</sup> janvier 1896, de semblable somme de deux cent cinquante mille francs dans la proportion suivante, savoir :

M. Von Hemert	65.000
M. Higgins	25.000
Et divers commanditaires	160.000
Total égal	250.000

2° Que la nouvelle mise sociale serait soumise aux mêmes règles et jouirait des mêmes avantages que le capital social originaire, sans qu'il y ait lieu à aucune distinction ; 3° qu'il n'était apporté aucun changement, ni aucune novation, ni dérogation aux statuts de la Société en dehors de l'article onze, se référant aux appointements des gérants.

---

Rebecca Gold Mining Company, limited  
(Le Gaulois, 4 février 1896)  
(Le Journal des débats, 6 février 1896)

La Rebecca Gold Mining Company a déposé auprès de l'Administration du Timbre les documents nécessaires pour l'obtention de l'abonnement au timbre. La compagnie a constitué comme agent responsable pour le paiement des droits envers l'administration du fisc, la maison von Hemert, Higgins et C<sup>o</sup>. Les porteurs d'actions Rebecca n'ont donc plus, par suite, à se préoccuper du nouveau droit de timbre sur les valeurs étrangères.

---

Dissolution  
Von Hemert, Higgins et Cie  
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 septembre 1896)

Suivant un acte reçu par Me Delafon, notaire à Paris, le 31 août 1896, M. Philippe-Louis Von Hemert, banquier, demeurant à Paris, rue de Châteaudun, 50, ci-devant, et actuellement avenue Marceau 50 ; et M. Léon-André-Henry Higgins, banquier, demeurant à Paris, rue de Clichy, 35, ci-devant, et actuellement rue Léo-Delibes, 4, ont fait différentes conventions, desquelles il résulte que la société commerciale en nom collectif : Von Hemert et Higgins, relative à l'exploitation d'une agence de banque, à Paris, rue Scribe, n° 5 [sic], constituée pour une durée de 8 années et trois mois, ayant commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 1891, pour finir le 1<sup>er</sup> avril 1899, a été dissoute purement et simplement, d'un commun accord entre les susnommés, à partir du 1<sup>er</sup> août 1894.

Il est expliqué audit acte que MM. Von Hemert et Higgins ont eu, à compter de ladite époque, les pouvoirs les plus étendus pour agir, soit ensemble, soit séparément, à l'effet de procéder à la liquidation de ladite Société.

---

Dissolution  
Von Hemert, Higgins et Cie  
(Cote de la Bourse et de la banque, 16 octobre 1896)

D'un acte sous signatures privées en date à Paris, du sept août mil huit cent quatre-vingt-seize, il appert que la société en commandite simple « Von Hemert Higgins et Cie », dont le siège est à Paris, rue Scribe, n° 3, a été mise en liquidation amiable, que les deux gérants MM. Von Hemert et Higgins, ont été nommés liquidateurs et que M. Auguste Collignon leur a été adjoint en qualité d'arbitre pour représenter tous les commanditaires et trancher sans appel toutes questions qui seraient l'objet d'une divergence de vues de la part des deux liquidateurs.

---

Constitution.  
Société anonyme des Mines de Cambia.  
Société au capital de deux cent mille francs.  
Siège social, rue Scribe, n° 3, Paris.  
(Cote de la Bourse et de la banque, 23 février 1897)

La Société a pour objet :

L'exploitation d'une concession minière de zinc mélangé de plomb située dans l'île de Chio, vilayet de l'Archipel, Turquie d'Asie, s'étendant sur les territoires des villages Cambia, Spartounda et Pispilounda, instituée par firman du 9 septembre 1894, et dont MM. Collignon et Guary sont titulaires, inscrits au ministère impérial de l'Agriculture, des Mines et Forêts, à la date du 4 juillet 1896 [...].

Ont été nommés administrateurs : MM. Collignon (Auguste), propriétaire, 27, avenue Marceau, Paris ; Von Hemert (Philippe-Louis), banquier, 43, boulevard Haussmann, Paris ; Higgins (Henry), banquier, 3, rue Scribe, Paris...

---

Appel de fonds  
Mines du Goldberg  
(Cote de la Bourse et de la banque, 24 septembre 1897)

Les actionnaires de la Société anonyme des Mines du Goldberg sont informés qu'en vertu de l'article 8 des statuts, le conseil d'administration a, dans sa séance du 21 septembre 1897, décidé l'appel du quatrième quart sur les actions nouvelles, soit un versement de 25 francs par action de 100 francs libérée de 75 francs.

Ce versement devra être effectué avant le 23 octobre prochain, chez MM. H. Higgins et Cie, banquiers à Paris, 3, rue Scribe. — *Petites Affiches*, 23/9/1897.

---

Compagnie des Établissements français des mines d'or de l'Uruguay  
Augmentation de capital et modifications aux statuts  
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 novembre 1897)

4° Accepté la démission de MM. ... Von Hemert..., administrateurs en fonctions.

---

THE  
CONTINENTAL SPARKLETS COMPANY LIMITED  
(AÉRATORS SYSTÈME STERNÉ)

Incorporée conformément aux lois sur les compagnies 1862 à 1893

CAPITAL £ 240.000

divisé en 120.000 actions privilégiées 7 % de £. 1 chaque et en 120.000 actions ordinaires de £. 1 chaque  
(*Le Gaulois*, 20 juin 1898)

Émission de £ 240.000  
divisées en

120.000 actions privilégiées non cumulatives 7 % de £. 1 chaque privilégiées tant au capital qu'aux intérêts	£ 120.000
120.000 actions ordinaires de £ chaque	120.000
TOTAL	£. 1240.000

Les directeurs et leurs amis ont déjà souscrit 60.000 actions privilégiées aux termes du prospectus, et ces actions privilégiées leur seront allouées en totalité et les vendeurs recevront 30.000 actions ordinaires en paiement partiel du prix d'achat.

La LONDON JOINT STOCK BANK Ld. Lothbury, Londres E. C. et M. Ph. L. von HEMERT, 43, boulevard Haussmann, Paris, banquiers de la société, sont autorisés à recevoir les souscriptions au solde de 90.000 actions ordinaires et 60.000 actions privilégiées, payables comme suit dans chacun des deux cas

£ 5 par action, en souscrivant                      £ 5 par action à la répartition,  
et le solde un mois après la répartition.

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le comte de CHAUDORDY, ancien ambassadeur, président.

Ch. de GONZENBACH, directeur de Escher, Wyss et C<sup>ie</sup>, Suisse.

Gustave NAVILLE, président de la Société Escher, Wyss et C<sup>ie</sup>, et de la Sodor fabrik à Zurich.

Émile STERNÉ, inventeur du « Système Sterné ».

G. AGUET, administrateurs des Aérateurs Ld.

H. V. RUDSTON READ, administrateur de Read, Campbell & C<sup>o</sup> Ltd.

A. JOHNSTONE CAMPBELL.

BANQUIERS

À Londres, La LONDON JOINT STOCK BANK, Ld. Lothbury.

À Paris, Ph. L. von HEMERT, 43, boulevard Haussmann.

SOLICITORS (Avocats)  
MM. WILSON, BRISTOWS & CARPMAEL, 1 Copthall Buildings, Londres E.C.  
BROKERS (Courtiers)  
MM. SPERLING & C°, 8 Austin Friars E. C.  
AUDITORS (Commissaires des comptes)  
MM. Mac AULIFFE & DAVIS, 1 et 2 Great Winchester Street, Londres E. C.  
SECRÉTAIRE ET BUREAUX  
G. St. JOHN-MILDMAY.  
BROAD STREET AVENUE, LONDRES, E. C.  
49, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS.

---

#### EXTRAIT DU PROSPECTUS ANGLAIS

La Compagnie a été formée pour acquérir le droit exclusif aux « Aérateurs » (Système Sterné) et les exploiter, en France, Russie, Belgique, Norwège, Suède, Espagne, Danemark et Luxembourg.

Les Aérateurs (Sparklets) sont des petites capsules en acier remplies de gaz acide carbonique pur, qui, quand on s'en sert avec un système spécial et très simple de bouteilles et de bouchons, permettent au consommateur de gazifier immédiatement de l'eau ou toute autre boisson qu'il désire, soit à table, à la chasse, à la pêche, en mer, en bicyclette, en voyage, etc. de l'eau de source pure peut être gazifiée instantanément aussi parfaitement que la meilleure des eaux gazeuses de table connues dans le commerce. Tout ce qu'il faut pour cela, c'est la bouteille et le bouchon, qui se vendent à Frs. 4.- soit 3 schillings environ, et dont on peut se servir indéfiniment, ainsi qu'une boîte de sparklets contenant du gaz comprimé d'acide carbonique. Une boîte contenant 10 sparklets peut facilement se porter dans une poche de gilet et pèse environ 83 grammes. Le prix de vente sera de Frs. 1,25 par boîte de 10. Chaque sparklets peut gazifier 360 centimètres cubes d'eau, presque 0,4 litre.

L'invention offre plusieurs avantages, parmi lesquels nous pouvons citer comme principaux :

Son grand caractère hygiénique.

La Pureté et la nature du Liquide a aérifier seront choisies par le consommateur.

La Pureté du Gaz Acide carbonique (avec lequel tous les liquides sont saturés) est garantie.

La Facilité de Transport. La nécessité de transporter de nombreuses et embarrassantes bouteilles est évitée plusieurs douzaines de sparklets peuvent être emportés dans les poches sans inconvénients.

Propreté. Les bouteilles et les bouchons peuvent être tenus propres avec la plus grande facilité.

Simplicité. Pas de ni, pas de liège, pas de tire-bouchon.

Aérification directe. Si on le désire, des liquides, tels que du lait, de la tisane, du vin, etc., peuvent être gazifiés directement sans dilution, au lieu d'ajouter des eaux gazeuses au vin ou autres liquides.

Économie. — Le contenu des « Sparklets » ne se détériore pas avec le temps. Les tablettes ou poudres de Soda, Seltz, Lithia, Carlsbad, Quinine, etc., rapidement solubles dans l'eau, seront fournies à un prix modique, de sorte que n'importe quelle boisson spéciale gazeuse peut être fabriquée rapidement et à bon marché.

.....

---

Constitution  
Société anonyme des Mines de Cambia (île de Chio)

Société au capital de deux cent mille francs  
Siège social : Paris, rue Scribe, n° 3.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 novembre 1898)

Ont été nommés administrateurs : MM. Collignon\* (Auguste), propriétaire, 27, avenue Marceau, Paris ; Von Hemert (Philippe-Louis), banquier, 43, boulevard Haussmann, Paris ; Higgins (Henry), banquier, 3, rue Scribe, Paris

---

Démonstration en faveur des Boers  
(*Le Soleil*, 8 novembre 1899)

Les démonstrations en faveur des Boers continuent dans presque tous les pays du continent, surtout en Russie où l'opinion publique est particulièrement excitée contre le gouvernement britannique et où toute la presse, avec le consentement tacite de la censure, publie journellement des articles véhéments contre l'Angleterre. Dans plusieurs grandes villes du continent européen, des comités se sont formés pour venir en aide aux Boers blessés, et le comité néerlandais-sud-africain à Paris vient de publier un appel en faveur des Boers blessés, auquel nous souhaitons le meilleur résultat. Les souscriptions seront reçues 43, boulevard Haussmann, chez M. Ph.-L. von Hemert, qui se charge de transmettre les sommes souscrites à Amsterdam.

---

Société française des Instituts Zander  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 décembre 1899)

Les actionnaires de la Société française des Instituts Zander sont informés que, par suite de la décision prise par les actionnaires en assemblée générale extraordinaire le 31 octobre dernier de porter le capital de 300.000 fr. à 1.000.000, ils doivent déposer dès maintenant leurs actions anciennes pour l'apposition de la mention relative à ladite augmentation chez M. Von Hemert, 43, boulevard Haussmann. — *P. A.*, 20/12. 1899.

---

(*Le Soir*, 13 avril 1900)

La Compagnie française des Tramways à vapeur de Versailles à Maule, informe ses actionnaires que le solde du coupon, n° 1, sera mis en paiement à partir du 15 mai, pour la somme de 7 fr. 50, sous déduction de l'impôt au siège social, 33, boulevard de la Reine, à Versailles, et à Paris, chez M. Ph.-L. Von Hemert, banquier, 43, boulevard Haussmann.

---

Société Ph. L.-Von Hemert et Cie.  
Constitution.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juin 1901)

D'un acte sous signatures privées, fait quintuple à Paris, le 15 mai 1901, il appert qu'une société en nom collectif a été formée entre : M. Ph.-L. Von Hemert, demeurant à Paris, avenue Marceau, 50 ; M. Félix Malingre, demeurant à Paris, rue de l'Arrivée,



16 ; et M. G.-P. Brierre, demeurant a Paris, boulevard Pereire, 220, pour l'exploitation comme intermédiaires de toutes opérations de Bourse, toutes ventes et achats de fonds publics ; que la durée de la société a été fixée à six années, qui ont commencé le 15 mai 1901 pour finir le 14 mai 1907 ; que le siège social est fixé à Paris, boulevard Haussmann, 43 ; que la raison et la signature sociales sont : Ph.-L. Von Hemert et Cie; que la signature sociale appartiendra à MM. Ph.-L. Von Hemert et G.-P. Brierre ; que l'apport social est de 300.000 francs, dont 200.000 francs par M. Ph.-L. Von Hemert, 50.000 par M. Félix Malingre, 50.000 par M. G.-P. Brierre. — *Affiches parisiennes*, 20 mai 1901.

---

Publicités

Ph. L. von HEMERT & C<sup>ie</sup>  
3, square de l'Opéra (rue Boudreau) — PARIS

---

VALEURS ÉTRANGÈRES DE PLACEMENT

RENSEIGNEMENTS — ACHATS ET VENTES SUR LES PLACES ÉTRANGÈRES

Correspondants à New-York, Londres, Berlin, Hambourg, Amsterdam, Vienne. Copenhague, etc.  
(*L'Économiste français*, 20 décembre 1902-4 avril 1903... )

*Nous recommandons comme placement :*

3 % OBLIGATIONS RENTE HOLLANDAISE

Obligations de florins 1.000, nominal (environ francs 2.080, nominal) remboursables par tirages au pair — Coupons semestriels de florins 15 (environ francs 31.20), aux échéances de mars et septembre payables net de tous impôts. — Cours a Amsterdam 97 % environ et intérêts courus. — Rendement 3,18 %.

3 1/2 % OBLIGATIONS VILLE DE MONTRÉAL (CANADA)

Obligations de livres sterling 100, nominal (environ francs 2,515, nominal). — Remboursables au pair en 1933. — Coupons semestriels de livre sterling 1 3/4 (environ francs 44), aux échéances de mai et novembre, payables net d'impôt incombé taxé) aux détenteurs qui ne sont pas sujet Anglais et qui ne résident pas dans le Royaume-Uni. — Cours à Londres, 101 % environ. — Rendement 3 1/2 %.

La situation financière de la ville de Montréal est excellente.

3 % OBLIGATIONS RENTE ALLEMANDE

Obligations de marks 200. 500, 1.000, 2.000. 5.000. nominal (le mark vaut environ franc 1.23). — Rente perpétuelle. — Coupons semestriels de marks 3, 7 1/2, 15, 30. 75, aux échéances d'avril et octobre, payables nets de tous impôts. — Cours à Berlin, 9.1 1 4 % environ et intérêts courus. — Rendement 3 5/16 %.

3 1/2 % OBLIGATIONS VILLE D'AMSTERDAM

Obligations de florins 1.000, nominal (environ francs 2.080. nominal). — Remboursables par tirages au pair. — Coupons semestriels de florin 17.50 (environ francs 36.40), aux échéances d'avril et octobre, payables net de tous impôts. — Cours à Amsterdam 98 1/4 % environ et intérêts courus. — Rendement 3 9/16 %.

La situation financière de la ville d'Amsterdam est très saine.

4 % OBLIGATIONS HYPOTEEK BANK VOOR NEDERLAND  
(CRÉDIT FONCIER NÉERLANDAIS)

Obligations de florins 1.000, nominal (environ francs 2.080, nominal). — Remboursables par tirages au pair. — Coupons semestriels de florins 20 (environ francs 41.60), aux échéances de janvier et juillet, payables net de tous impôts. — Cours à Amsterdam 100 1/2 % environ et intérêts courus. — Rendement 4 %.

Cette obligation est admise comme placement légal pour les dépôts de Caisse d'épargne.

#### 4 % OBLIGATIONS ASSOCIATION DE CRÉDIT DES PETITS PROPRIÉTAIRES FONCIERS DES ILES DANOISES (CRÉDIT FONCIER DANOIS)

Obligations de couronnes 2.000, 500, 200, 50, nominal (la couronne danoise vaut environ franc 1.40). — Remboursables au pair par tirages annuels. Coupons semestriels de couronnes 40, 10, 4, 1, aux échéances de janvier et juillet, payables nets de tous impôts. — Cours à Copenhague 100 1/2 environ et intérêts courus. — Rendement 4 %.

Ces obligations sont admises pour le placement des deniers capillaires et 1 intérêt est garanti par l'Etat danois.

#### 4 % OBLIGATIONS COMMUNALES CRÉDIT FONCIER DU ROYAUME DE HONGRIE

Obligations de couronnes 200, 1.000, 2.000, 10.000, nominal (la couronne d'Autriche vaut environ franc 1.05). — Remboursables au pair par tirages annuels. — Coupons semestriels de couronnes 4, 20, 40, 200, aux échéances de janvier et juillet, payables net de tous impôts. Cours à Vienne 99 % environ et intérêts courus. — Rendement 4 %.

Ces obligations sont acceptées officiellement comme cautions par toutes les Caisses d'Etat hongroises et sont employées aux placements de fonds de communes, dépôts de Caisses d'épargne, etc.

Les obligations 3 1/2 %, qui se traitent à la Bourse de Paris, sont cotées à francs 92 environ — 98 1/2 % l'obligation de francs 500 nominal et se capitalisent ainsi à 3 9/46, contre 4 % pour le titre ci-dessus précité.

#### 4 % OBLIGATIONS CONJOINTES: NORTHERN PACIFIC-GREAT NORTHERN (CHICAGO, BURLINGTON & QUINCY COLLATÉRAL)

Obligations de dollars 1.000, nominal (environ francs 5,150 nominal). — Remboursables au pair en 1921. — Cependant les Compagnies contractantes ont le droit de dénoncer l'Emprunt en tout ou en partie à 105 % et intérêts à partir de 1906. — Coupons semestriels de dollars 20 (environ francs 103), aux échéances de janvier et juillet, payables net de tous impôts. — Cours à New-York 96 1/2 % environ. — Rendement 4 3/16 %.

Ces obligations ont été émises pour l'achat du capital-actions de la Compagnie Chicago, Burlington and Quincy, et ces actions sont déposées en fidéi-commis, comme gage de cet emprunt. En dehors de ce dépôt, cet emprunt est l'obligation directe, individuelle et collective des Compagnies Northern Pacific Railroad et Great Northern Railroad. Ces deux Compagnies étendent leur réseau dans les États de Minnesota et Dakota et deux lignes principales se dirigent vers la cote du Pacifique. La Northern Pacific paie des dividendes à raison de 4 % sur dollars 80.000.000 (francs 400.000.000) d'actions ordinaires et dollars 75.000.000 (francs 375.000.000) d'actions privilégiées, tandis que la Great Northern paie à raison de 7 % l'an sur environ dollars 99.000.000 (francs 495.000.000).

#### 4 % OBLIGATIONS SOCIÉTÉ ANONYME AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'ÉGYPTE

Obligations de florins 1.000, nominal (environ francs 2.080). — Remboursables au pair au plus tard en 1926. — Coupons semestriels de florins 20 (environ francs 41.60).

aux échéances de février et août, payables net de tous impôts. — Cours à Amsterdam 92 3/4 % environ et intérêts courus. — Rendement 4 5/16 %.

Cette société s'occupe depuis sa formation de l'achat et de la revente de terrains agricoles et de leur exploitation ; elle a entièrement laissé de côté la partie industrielle, de sorte que l'obligation ci-dessus est essentiellement une obligation foncière. Par ses statuts, la Compagnie n'est autorisée à émettre des obligations que pour les 2/3 de la valeur de ses propriétés ou terrains ; le gage de ses obligations est donc tout à fait de premier ordre. Son capital était au 31 décembre dernier de Fr 5 000 000 et a été porté tout dernièrement à Fr. 7.500.000. Fondée en 1895, la Société a distribué les dividendes suivants : 5 5/8 % en 1896 ; 5 % en 1897 ; 6 % en 1898 ; 6 % en 1899 ; 6 1/2 % en 1900 ; 7 % en 1901.

---

Les coupons de ces valeurs sont négociables au change du jour à notre caisse et dans la plupart des maisons de Banque. Nous sommes acheteurs des coupons américains 15 jours avant leur échéance.

NOTA. — À New-York, Londres, Genève, les intérêts courus sont compris dans les cours cotés comme ils le sont à Paris. À Berlin, Francfort, Hambourg, Vienne, Amsterdam, Copenhague, Bruxelles, Anvers, les intérêts courus doivent être ajoutés au cours coté.

---

Association néerlandaise-française.  
(*La Gazette de France*, 7 mars 1903)  
(*Le Rappel*, *Le XIX<sup>e</sup> Siècle*, 17 mars 1903)

Il vient de se former à Paris une « Association néerlandaise-française » dont le principal but est de favoriser les relations, entre la France et les Pays-Bas. Son bureau est ainsi composé : MM. Ph. L. von Hemert, président ; L. Sanson, trésorier ; baron J. Collot d'Escury, secrétaire ; H. de Jong, Job Pierson, S. A. van Raalte, H.N. Roepius Van Zevenhuizen. Adresser les communications à M. Collot d'Escury, secrétaire, 4, rue Meyerbeer, Paris (9<sup>e</sup>).

---

LES OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER AMÉRICAINS  
ET  
LE FISC FRANÇAIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 novembre 1903)

Bien des fois nous avons effleuré ou traité cette question. On ne peut trop y revenir car elle est de réelle importance et d'une importance de principe.

Les obligations des chemins de fer américains sont — certaines du moins d'entre elles — essentiellement des titres internationaux cotés à New-York, Londres, Amsterdam, voire sur les places allemandes et suisses, le caractère d'internationalité qui devrait, somme toute, leur être favorable milite précisément contre leur introduction sur le marché de Paris.

En effet, le fisc français prétend percevoir ses droits divers — dont le total est fort lourd — sur 1/5 au moins du capital-obligations de toute société dont les obligations sont négociables en France. Autrement, il faut distinguer par séries, avoir telles et telles séries abonnées au timbre français, ce qui entraîne des complications et retire, plus ou moins, au marché des titres — au point de vue français — l'un de ses grands avantages, celui de l'internationalité. Bref, une compagnie de chemins de fer américains ne se

soucie pas de faire les frais de l'abonnement aux droits français pour un quantum important de ses titres parce que, vu la dissémination de ses titres, elle ne pourrait espérer voir qu'un quantum relativement restreint absorbé par le public français. Or, pratiquement et légalement, afin que ses titres puissent être négociés en France, elle devrait s'abonner aux droits français pour un quantum important de ses titres.

Cela est si vrai qu'une seule compagnie de chemins de fer américains — pour des raisons particulières dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer ici, ne citant cette compagnie qu'incidemment et comme exemple — a jamais fait coter ses obligations sur le marché de Paris. Cette Compagnie est le Norfolk and Western, dont les obligations hypothécaires 5 % furent introduites sur notre place en 1890 par la maison Ph. L. Von Hemert.

Encore l'inscription à la cote française a-t-elle été toute momentanée. Les titres anciens ayant été échangés en 1898 contre des titres nouveaux, la Compagnie a reculé devant les frais fiscaux à refaire. Ainsi, depuis 1898, les obligations Norfolk and Western sont exclues des transactions sur le marché français. Il est vrai que le marché belge, très hospitalier parce que le fisc belge ne prélève que peu de chose ou rien, les a recueillies.

N'importe, beaucoup de gens à Paris connaissaient les obligations de Chemins de fer Norfolk and Western. Et pendant nombre d'années, cette connaissance ne laissa pas que de leur donner une mauvaise impression d'ensemble sur les obligations de chemins de fer américains. Les obligations, en effet, baissèrent beaucoup sur leur prix d'émission. Donc les Français, en grand nombre, vendirent en baisse à des étrangers notamment à des Belges.

Or, voici ce qui est arrivé — si cela pouvait du moins, nous servir de leçon ! — :

Les obligations 5 % Norfolk and Western ont été placées en 1890 aux environs de 96 % et échangées en 1898 à raison de 100 dollars nominal, en obligations anciennes 5 % contre 62 doll. 5 nominal en obligations nouvelles 4 %, plus 75 dollars nominal en actions privilégiées. Or, les obligations nouvelles 4 % se traitent aujourd'hui à 97 % et les actions privilégiées se traitent à 90 %, le réseau du Norfolk and Western a, d'ailleurs, été absorbé — comme nous l'avons dit dans un précédent numéro — par un réseau beaucoup plus considérable et de beaucoup plus grande envergure, le Pennsylvania. Que résulte-t-il donc de la comparaison des cours à treize ans de distance ?

Le souscripteur primitif de 1.000 dollars nominal d'obligations anciennes 5 % a donc aujourd'hui : 625 dollars nominal, d'obligations nouvelles 4 %, soit, à 97 % dollars effectifs: \$ 606 25

750 dollars nominal d'actions privilégiées, soit à 90 % dollars effectifs : \$ 675 00

Il a donc au total 1.281,25

pour lesquels, il a payé au taux de 96 % du nominal ancien \$ 960

Il lui reste donc en bénéfice \$ 321 25

Tel est en gros — au point de vue des cours — l'histoire du seul type d'obligations de chemins de fer américains qui fut jamais introduit sur le marché de Paris.

---

Société Ph.-L. Von Hemert et Cie, banquiers.

Dissolution

(Cote de la Bourse et de la banque, 16 janvier 1904)

Suivant acte en date à Paris du 30 novembre 1903, la société en nom collectif formée entre MM. Ph.-L. Von Hemert, Félix Malingre et Gaston Brierre, sous la raison sociale : Ph.-L. Von Hemert et Cie, a été dissoute à partir dudit jour. MM. Von Hemert et Brierre, demeurant à Paris, 3, square de l'Opéra, ont été nommés liquidateurs. — *Affiches parisiennes*, 25 décembre 1903.

---

Société Ph. L.-Von Hemert et Cie.  
Constitution.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 janvier 1904)

Suivant acte en date à Paris du 1<sup>er</sup> décembre 1903, il a été formé entre M. Ph.-L Von Hemert et M. Gaston-P. Brierre comme associés responsables, et un commanditaire dénommé audit acte, une société commerciale en nom collectif et en commandite simple, ayant pour objet toutes opérations de Bourse, ventes ou achats de fonds publics, actions ou obligations, valeurs industrielles ou commerciales et toutes participations à toutes sociétés industrielles ou syndicats financiers. La durée de la société sera de 10 années. Le siège social est à Paris, square de l'Opéra, 3. La raison et la signature sociales sont : Ph.-L. Von Hemert et Cie. Le capital social est fixé à 300.000 francs. — *Affiches parisiennes*, 25 décembre 1903.

---

La Luinha, Société agricole et industrielle  
Siège social : Bruxelles.  
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 665)

MM. Edm. Nerincx, Bruxelles, administrateur.  
Eug. Rolin, Lisbonne,  
Ch. Verbeke, Bruxelles,  
Ph. von Hemert, Paris,  
Georges Van Steelele, Bruxelles,  
Edouard Jacobs fils, Anvers,  
Jean-Jos. Rezette, Bruxelles,  
Fr. Moretus de Bouchout,  
Broechem, commissaire.  
Jules Hansez, Bruxelles, commissaire.  
Emile Vanderveken, Bruxelles, commissaire.

Bilan : 30 juin. Assemblée : 3<sup>e</sup> samedi d'octobre, à 3 heures.

Cette société a été constituée à Bruxelles le 25 mars 1905.

Elle a pour objet toutes entreprises ou industries coloniales.

Elle a été fondée au capital de 1.200.000 fr. en 1.000 actions privilégiées et 1.400 actions ordinaires, toutes de 500 fr., et 3.000 parts de dividende s. v. n., le nombre de ces dernières ne pouvant être augmenté.

La Société L'Africaine portugaise faisait apport, contre les 1.400 actions ordinaires, 875 parts de dividende et 30.000 fr. en espèces, de son domaine de Boa Esperança de Luinha dans le sous-district de Loanda, province d'Angola (Afrique occ.) acquise par elle le 21 avril 1900.

Les 1.000 actions privilégiées furent souscrites par 30 comparants, notamment : MM. Georges Eid, au Caire, 100 ; Jules Constat van Ackere bourgmestre de Wevelghem, 200 ; la Compagnie auxiliaire générale à Paris, 100 ; MM. Edouard Jacobs fils, agent de change à Anvers, 100 ; Ph.-L. von Hemert et Cie, banquiers à Paris, 60.

Libération: 10 p. c. à la souscription; 10 p. c. le 25 mars 1906 ; 40 p. c. le 25 mars 1907 ; 40 p. c. le 25 mars 1908.

Répartition : 5 p. c. a la réserve ; premier dividende de 5 p. c. aux actions privilégiées d'abord et aux ordinaires ensuite ; sur le surplus : 10 p. c. à l'administrateur-délégué, 10

p. c. à l'administration ; sur le solde : moitié aux actions privilégiées et ordinaires, moitié aux actions de dividende. — Premier bilan au 30 juin 1906.

---

Constitution  
Société des mines de Rivera (Uruguay)  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mars 1906)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris, le 30 janvier 1906, M. Gaston Brierre, banquier, demeurant à Paris, square de l'Opéra, 3, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société des Mines de Rivera (Uruguay).

.....  
Le siège de la société est à Paris, square de l'Opéra, 3.

.....  
Ont été nommés administrateurs : MM. ... Von Hemert...

---

NÉCROLOGIE  
Constance Wilhelmine Zimmerman,  
seconde épouse de Charles-Auguste Hemert  
(*Le Matin*, 25 septembre 1906)

On annonce la mort de M<sup>me</sup> Vve C.-A. von Hemert, née Zimmerman, décédée dimanche soir, en son domicile, 12, avenue de l'Alma. La cérémonie religieuse aura lieu à l'église américaine, 23, avenue de l'Alma, mercredi 26 septembre, à midi précis. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

---

LE MONDE DE LA FINANCE

---

PHILIPPE L. VON HEMERT  
(*La Justice*, 20 mars 1907)

Dans une période comme celle que nous traversons où les capitaux s'affolent par suite des difficultés de toute nature qu'ils rencontrent dans leurs placements et où, en raison même de ces difficultés, les affaires demeurent rares et incertaines, c'est rendre un véritable service au public que de signaler à son attention les financiers honorables auxquels chacun peut, sans craintes ni aléas, confier le soin de ses intérêts.

C'est le mobile qui me guide en présentant à mes lecteurs le sympathique banquier, P. L. Von Hemert, lequel a ses bureaux situés 3, Square de l'Opéra.

Depuis la fondation de la maison qu'il dirige avec tant d'habileté, Monsieur P. L. Von Hemert, n'a cessé de rendre, tant au monde de la finance qu'à celui de l'industrie et du commerce, les services les plus importants et les plus signalés.

Quant aux nombreux clients qui se sont succédé à ses guichets, ils n'ont cessé de rendre pleine justice à la parfaite régularité ainsi qu'à l'excellent rapport de toutes les transactions entreprises sous le patronage du banquier du square de l'Opéra,

Originaire de Hollande, mais parisien autant qu'il est possible de l'être ; stature très élevée, visage affable, reflétant l'amabilité, d'un caractère doux et charitable ; regard perçant, peu sévère toutefois, où l'observateur peut remarquer l'empreinte d'une loyauté parfaite ; mise extrêmement correcte dans la note élégante mais réservée, qui

convient à l'homme du monde, tel est esquissé très rapidement le profil de M. P. L. Von Hemert.

Étant toujours au courant de toutes les opérations qui se présentent sur le marché, très expert à démêler les bonnes affaires des mauvaises, se trouve particulièrement apte à guider ceux qui ont recours à son expérience dans une voie droite et sûre.

De plus, sa maison, à l'heure actuelle, se trouve dans une voie de prospérité qui la classe au rang de nos premiers établissements de crédit,

L'étendue et la sûreté des relations de M. .P. L. Von Hemert le mettent, de plus, à même d'être toujours exactement renseigné sur les entreprises en préparation, entreprises dont il sait faire profiter dans des conditions particulièrement avantageuses sa clientèle fidèle et choisie.

La complète réussite dans une des branches les plus délicates de l'activité humaine mérite de retenir l'attention de nos concitoyens. Elle est digne aussi d'un public hommage que je suis heureux de pouvoir apporter ici à M. P. L. Von Hemert, tant en mon nom qu'en celui des nombreux clients qui ont donné au sympathique banquier toute leur confiance et toute leur estime.

Georges Richard.

---

# BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINNE

S.A., 13 juillet 1907.

Banque hollando-américaine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1907)

On annonce que la maison de banque Von Hemert et Cie qui, jusqu'à présent, s'occupait d'affaires américaines et égyptiennes, se constituerait en société anonyme au capital de 5 millions de francs, sous le nom de Banque hollando-américaine. La maison Labouchère, Oyens et Cie, d'Amsterdam, la Banque de reports de fonds publics et de dépôts d'Anvers, la Caisse des propriétaires de Bruxelles et la Société Blake frères et Cie de New-York, participeraient à la création du nouvel établissement avec représentation au conseil d'administration, qui aura pour président M. von Hemert.

Les actions d'une valeur nominale de 1.000 fr. ne seront pas offertes au public.

Constitution  
Banque hollando-américaine  
(Anciennement Ph. Von Hemert et Cie)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 septembre 1907)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris, le 2 juillet 1907, M. Philippe-Louis Von Hemert, banquier, demeurant à Paris, square de l'Opéra, 3, et M. Gaston-Pierre Brierre, banquier, demeurant à Paris, rue Fourcroy, 22, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Banque hollando-américaine (Anciennement Ph.-L. Von Hemert et Cie).

Cette société a pour objet d'exploiter la maison de banque apportée par la société en nom collectif et en commandite simple « Ph.-L.Von Hemert et Cie », de continuer les affaires de cette maison et, plus généralement, de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France, et à l'étranger, toutes opérations de banque, d'escompte, d'avances, de crédit et de commission, toutes souscriptions, soumissions et émissions et généralement toutes les opérations sans exception, financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, des maisons de banque et établissements de crédit.

La durée de la Société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 3, square de l'Opéra.

Le capital social est de 5.000.000 de francs, divisé en 5.000 actions de 1.000 fr. chacune sur lesquelles 1.000 dites ordinaires entièrement libérées ont été attribuées à la Société Ph.-L. Von Hemert et Cie, en représentation d'apports énumérés à l'article 5 des statuts et consistant notamment dans la maison de banque exploitée à Paris, 3, square de l'Opéra ainsi que la clientèle et les archives en dépendant et tous les droits au bail.

Les 4.000 actions de surplus, dites privilégiées, ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Il a été créé et attribué à la Société Ph.-L. Von Hemert et Cie, 5.000 parts bénéficiaires.



Le conseil d'administration est, d'après l'article 22 des statuts, autorisé à contracter tous emprunts, même par voie d'émission d'obligations.

L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et prendra fin le 31 décembre. Le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution définitive de la Société et le 31 décembre 1907.

Il n'est pas fait mention, dans la publication des statuts, de ce qui a trait aux convocations en assemblées générales annuelles.

Sur les bénéfices nets annuels il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir aux actions privilégiées un intérêt de 5 %. Sur l'excédent, il sera prélevé la somme suffisante pour payer un intérêt de 5 % aux actions ordinaires et 10 % du surplus seront attribués au conseil d'administration. Sur le surplus, l'assemblée générale devra affecter telle portion qu'elle jugera convenable à la formation de réserves spéciales, fonds d'amortissement et fonds de prévoyance. Cette portion ne pourra être inférieure à 25 % dudit surplus, tant que l'ensemble des sommes ainsi prélevées n'aura pas dépassé 1 000 000 de francs. L'excédent des bénéfices sera réparti comme suit : 50 % aux actions tant ordinaires que privilégiées ou de priorité par part égale pour chaque action, sans aucune distinction et 50 % aux parts bénéficiaires créées en faveur de la Société Ph -L. Von Hemert et Cie.

Ont été nommés administrateurs : MM. Brierre, Von Hemert, sus nommés ; Ewald (Louis), demeurant rue de la Chaussée-d'Antin, 66, à Paris ; Du Monceau [Dumonceau] (Léopold)[avocat], place de Louvain, 18, à Bruxelles, et Thys (Edouard), avenue des Arts, 7, à Anvers. — *Affiches Parisiennes*, 26 juillet 1907.

---

(*La Liberté*, 9 novembre 1907)

La Banque hollando-américaine (anciennement Ph. L. von Hemert et Cie), société anonyme au capital de 5 million de francs, 3, square de l'Opéra, Paris, qui s'occupe tout spécialement des valeurs américaines, nous informe que la crise intense qui sévit actuellement à New-York et qui atteint indistinctement toutes les valeurs, offre une occasion unique d'acquérir d'excellentes valeurs de portefeuille à des prix exceptionnellement bas.

---

### CAISSE HYPOTHÉCAIRE D'ÉGYPTE

(Société anonyme)

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juin 1908)

Il est porté à la connaissance de MM. les obligataires de la Caisse hypothécaire d'Égypte, que les coupons d'obligations à l'échéance du 15 juin 1908, sont payables aux établissements suivants :

.....

#### EN FRANCE

À Paris :  
À la Banque de l'Union parisienne,  
Chez MM. Adam et Cie, banquiers, 36, rue Tronchet,  
À la Banque privée, industrielle, commerciale et coloniale  
À la Banque hollando-américaine, anciennement Ph. L. Von Hemert et Cie,  
banquiers ;

---

Charbonnages de Pobedenko  
(*Le Capitaliste*, 11 juin 1908)

Les Charbonnages de Pobedenko se sont peu modifiés à 97. Il résulte des comptes soumis le 3 juin à l'assemblée des actionnaires que les bénéfices généraux de l'exploitation en 1907 se sont élevés à 306.429 fr., qui, après déduction des charges sociales, ont été ramenés à 250.385 fr. Le solde débiteur des profits et pertes de 1905, soit 109.770 fr., étant effacé à son tour, il reste un excédent favorable de 140.615 fr. qui est consacré à divers amortissements.

En réponse à un actionnaire, le président a déclaré que l'entreprise était sortie de la période des difficultés. Les résultats des trois premiers mois de l'exercice en cours accusent un bénéfice de 120.000 fr., bien que le mois de février n'ait pas été favorable.

L'étendue du domaine minier a été triplée et portée à 3.000 hectares ; d'autre part, trois nouvelles couches ont été reconnues.

Un membre de l'assemblée ayant soulevé la question de la distribution de dividende, M. Ph. von Hemert, secrétaire, a répondu que le conseil avait cru bon de consolider la situation financière de l'entreprise. Au surplus, l'exercice en cours n'est pas suffisamment avancé pour permettre d'émettre des prévisions à ce sujet. On escompte un boni annuel de 400.000 à 500.000 francs, même sans usine à briquettes, en temps d'exploitation normale, c'est-à-dire à la condition que la marche de l'affaire ne soit pas entravée par des circonstances accidentelles comme celles rencontrées en 1907.

---

New-York Taxicab Company  
(*Le Capitaliste*, 11 novembre 1909)

Le 9 novembre courant ont été introduites sur le marché en banque au comptant, et par les soins de la Banque hollando-américaine (anciennement Ph. L. von Hemert et Cie), les obligations convertibles de la New-York Taxicab Company, 1<sup>re</sup> hypothèque.

MODIFICATIONS  
Banque hollando-américaine  
(Anciennement Ph. Von Hemert et Cie)  
Nomination de fondé de pouvoir  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 février 1910)

Suivant décision du conseil d'administration, M. A. E. Labouchère a été nommé aux fonctions de fondé de pouvoirs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1910, fonctions qu'il exercera conjointement avec MM. S. Monlun et L. Brierre.

---

L'ART ET LA MANIÈRE  
(*Le Ruy Blas*, 24 juin 1911)

La Banque hollando-américaine, anciennement : Ph. L. Von Hemert et Cie, 11, rue Pillet-Will, envoie périodiquement une brochure destinée à initier les capitalistes français aux beautés des obligations de chemins de fer américains. Cela la regarde. Cependant,

il nous est bien permis de relever une longue épigraphe que nous lisons sur la couverture des brochures en question et que voici textuellement transcrite :

« Les obligations des principaux chemins de fer américains sont appelées à remplir au XX<sup>e</sup> siècle, la fonction que tenaient au six siècle les Consolidés britanniques, celle de valeur de refuge par excellence, avec l'avantage très appréciable d'un intérêt rémunérateur.

« Les obligations des principaux chemins de fer américains doivent être classées parmi les meilleures valeurs qui soient au monde...

« Ces obligations ont l'avantage de fournir facilement 1/2 % de plus de rémunération que celles des compagnies de chemins de fer français, avec une durée parfois double.

« Elles ont cet autre mérite que ces titres, en cas de grandes guerres au sein de l'Europe, seraient à l'abri des conséquences ou répercussions de ces guerres, ce qui donne une sécurité précieuse. »

De qui pensez-vous que soient ces affirmations qui visent nettement à faire vendre en masse les obligations de nos chemins de fer français pour acheter des obligations de chemins de fer américains ?

De M. Paul Leroy-Beaulieu, de l'institut. Simplement. Du plus patriotard de nos économistes ! Sans commentaires, n'est-ce pas ? Et le plus dangereux c'est que « la bonne parole » de M. P. Leroy-Beaulieu n'est pas seulement répandue par la Banque hollando-américaine, mais encore par un traité du plus grand économiste français répandu à de nombreuses éditions, qui a pour titre *L'Art déplacer et gérer sa fortune*, d'où les paragraphes sibyllins que l'on vient de lire ont été extraits.

---

#### AGUA SUJA DIAMOND (*Les Nouvelles*, 14-16 mai 1913)

L'Agua Suja Diamond Mine, entreprise brésilienne dans laquelle est intéressé le capital allemand, va être réorganisée par un groupe anglo-français. Il sera créé 175.000 livres sterling en actions ordinaires et autant en actions privilégiées. La totalité des actions ordinaires et 100.000 livres en actions privilégiées seront remises aux anciens actionnaires en remplacement de leurs titres. Sir Gérard Smith, du São Paulo Railway, deviendra président, le marquis de Breteuil, du Crédit foncier argentin, M. Cerjat, de la Société Dyle et Bacalan, M. Von Hemert, de la Banque hollando-américaine, et M. Maurice Brower, deviendront administrateurs.

---

#### CROIX-ROUGE

#### M. POINCARÉ AU GRAND PALAIS (*Les Nouvelles*, 24 février 1917)

Le président de la République et M<sup>me</sup> Poincaré ont visité les services de l'École de rééducation professionnelle, organisés au Grand Palais par l' « Union des colonies étrangères en France en faveur des victimes de la guerre ». Cette association, qui a tant fait pour nos mutilés, a pour président M. W.-V.-R. Berry, président de la chambre de commerce américaine de Paris ; pour secrétaire général et trésorier deux notables

hollandais : MM. Joseph Ascher et M. Van Hemert. Le conseil d'administration réunit les noms des principaux banquiers et négociants de tous les pays alliés et amis.

En dehors de l'école du Grand-Balais, l'œuvre gère un bureau de placement et un service médical (siège social, rue Scribe, 11 *bis*), un internat pour réformés en cours de rééducation (quai Debilly, 28), une seconde école de rééducation professionnelle à Maisons-Blanche, par Neuilly-sur-Marne, enfin un centre agricole des plus importants à Juvisy-sur-Orge.

Ces divers établissements sont dirigés par un groupe de médecins et d'officiers français revenus du front, après blessures, dont les principaux sont le médecin-major Kresser, le médecin aide-major Vallé le lieutenant Heidsieck. Le lieutenant Osmont, amputé du bras gauche, est le directeur administratif de l'association.

M. Briand, président du conseil, M. Sharp, ambassadeur des États-Unis, le président de la chambre américaine du commerce, etc., etc., assistaient à cette visite.

---

(*Le Petit Bleu*, 29 décembre 1917)

Banque hollando-américaine. — Les bureaux de cette banque, qui se trouvent actuellement 11, rue Pillet-Will, seront transférés à partir du 2 janvier prochain, 69, boulevard Haussmann.

---

#### HOLLANDE

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 août 1918)

ROYAL DUTCH. — La banque hollando-américaine annonce que l'assemblée générale des actionnaires de la Royal Dutch qui devait statuer le 24 juillet sur une augmentation de capital n'a pas eu lieu faute de quorum et que, par conséquent, cette décision ne sera ratifiée que par l'assemblée qui s'est tenue hier à La Haye.

---

#### DEUIL

(*Le Figaro*, 19 avril 1919)

Le service religieux de M<sup>me</sup> Philippe L. von Hemert, née Evans, décédée le 16 courant, sera célébré le lundi 21 avril, à onze heures et demie du matin, en l'église américaine de la Sainte-Trinité, 23, avenue George-V (Alma). Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, prière déconsidérer le présent avis comme en tenant lieu.

---

#### BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 avril 1920)

Les actionnaires vont être convoqués en assemblée extraordinaire pour statuer sur une proposition tendant à porter le capital social de 5 à 10 millions de francs.

---

AVIS AUX ACTIONNAIRES

---

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES  
Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs  
Siège social : 52, boulevard Haussmann, Paris

---

Augmentation de capital  
(*La Loi*, 12 décembre 1920)  
(*Le Petit Bleu*, 16 décembre 1920)

.....  
Les souscriptions seront reçues, du treize au vingt-deux décembre mil neuf cent vingt, à Paris, aux caisses des établissements suivants :

- 1° Siège social, 52, boulevard Haussmann ;
- 2° Banque industrielle de Chine, 74, rue Saint-Lazare ;
- 3° Banque hollando-américaine, boulevard Haussmann, 69.

.....  
FIANÇAILLES  
(*L'Écho de Paris*, 9 avril 1919)

— On annonce les fiançailles de M. Walton von Hemert avec M<sup>lle</sup> Hélène van Pallandt, fille du baron et de la baronne van Pallandt, de Rosendael (Hollande), et de M. Philippe , von Hemert avec P M<sup>lle</sup> Adélaïde R. Ogden, fille de M. et M<sup>me</sup> John Ogden, de New-York. MM. W. et Ph. von Hemert sont tous deux fils de M. Ph. L. von Hemert, président de la Banque hollando-américaine à Paris.

---

Banque hollando-américaine  
(*La Journée industrielle*, 22 mai 1921)

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 mai au siège social, 69. boulevard Haussmann, a approuvé les comptes de l'exercice 1920, se soldant par un bénéfice net de 1.637.846 fr., et fixé le dividende à 70 fr. net pour les actions privilégiées anciennes libérées de moitié à 37 fr. 50 net pour les actions privilégiées nouvelles libérées du quart, et à 75 fr. pour les actions ordinaires entièrement libérées.

Il a été porté à un fonds de réserve 750.000 fr. provenant de la prime sur augmentation du capital, à la réserve extraordinaire 350.000 fr., et il a été reporté à nouveau 475.872 fr.

MM. Alcan <sup>1</sup>, de la Giraudière, Lambelin <sup>2</sup>, « P. M. Couleaux » <sup>3</sup>, de Stuers et du Monceau [Dumonceau] ont été nommés administrateurs.

---

BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mai 1921)

Les actionnaires de cet établissement qui se sont réunis en assemblée ordinaire le 20 courant ont approuvé les comptes de l'exercice 1920.

Les bénéfices nets de cet exercice se montent à : 1.637.848 fr. ; avec le report de 1919, le total disponible ressort à : 1.657128 fr. ; le dividende a été fixé à : 50 fr. nets d'impôts pour les actions privilégiées anciennes libérées de 50 % ; 37 fr. 50 nets d'impôts pour les actions privilégiées nouvelles libérées de 25 % ;

Les actions ordinaires entièrement libérées touchent 75 francs.

Une somme de 750.000 fr., provenant de la prime sur l'augmentation de capital a été portée à un fonds de réserve.

350.000 francs ont été portés à une réserve extraordinaire et il est reporté à nouveau une somme de 475.872 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Adrien Alcan ; baron d'André de la Giraudière ; Roger Lambelin ; Pierre Muller-Coulaux ; chevalier de Stuers et Dumonceau, administrateurs sortants.

MM. Paul Bezine et Marcel Jobit ont été nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 1921.

---

Sylva  
(*La Loi*, 13 août 1921)  
(*La Journée industrielle*, 24 août 1921)

Sous cette dénomination, vient de se former une société anonymat ayant pour objet l'exploitation sous toutes ses formes de toutes propriétés forestières.

Le siège est à Paris, 69, boulevard Haussmann.

Le capital est fixé à 250 000 fr., en actions de 1.000 fr., toutes à souscrire en numéraire.

---

<sup>1</sup> Adrien Alcan (Paris VIII<sup>e</sup>, 5 décembre 1891-New-York, déc. 1983) : fils aîné d'Émile Alcan (1861-1932) et de Jeanne Hecht, héritière d'une maison d'importation de caoutchouc créée en 1847. Associé d'Alcan et Cie (Société anonyme française pour l'importation de caoutchouc), importateur des produits Dupont de Nemours à partir de 1928. Administrateur de la Société française Fabrikoid : simili-cuir, tissus enduits ininflammables. Usine à Gaillon (Eure)(groupe Du Pont de Nemours).

<sup>2</sup> Roger Lambelin (Laval, Mayenne, 13 octobre 1857-Paris VI<sup>e</sup>, 16 mai 1929) : marié en 1914 à M<sup>lle</sup> Anne de Mas-Latrie. Saint-cyrien, chevalier de la Légion d'honneur du 14 mai 1899 : capitaine de réserve d'infanterie de marine. Officier du 30 avril 1918 : chef de bataillon de réserve, commandant le 14<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs malgaches. En politique : chef du bureau politique du duc d'Orléans, conseiller municipal monarchiste du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris (Invalides)(1894-1912), candidat aux législatives de 1924 sur la liste Action française. Auteur de *Fils de chouan*, roman (1894), *le Règne d'Israël chez les Anglo-Saxons* (1921), *l'Égypte et l'Angleterre* (1922), *les Victoires d'Israël* (1928). Commissaire aux comptes des [Messageries maritimes](#)(1902-1929), de la [Banque française d'Égypte](#) et de la [Banque hypothécaire franco-égyptienne](#). Administrateur de la Banque hollando-américaine (1921-1923).

<sup>3</sup> Pierre Muller-Coulaux (1874-1943) : industriel textile au Mullerhof (Bas-Rhin). Administrateur des Soies artificielles Chardonnet italienne et hongroise, de la Société générale alsacienne de banque (Sogénal) et de diverses firmes industrielles alsaciennes (Éts Coulaux et Cie : petit outillage à Molsheim, Grande Distillerie Strasbourgeoise Pfister et Daul, Fabrique d'outils de Mutzig-Framont, Établissements Victor Weibel à Kaysersberg, Grande Distillerie strasbourgeoise Dolfi).

Les premiers administrateurs sont : MM. Philippe von Hemert, banquier, à Paris, boulevard Haussmann, 69 ; Jean Muller, à Paris, 69, boulevard Haussmann ; Henri de Navacelle, à Paris, 40, rue Scheffer ; Antoine Jutier, industriel, 214, avenue du Maine, Paris, et Léon Fould, propriétaire, à Paris, 23, rue Nitot.

---

### BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

*(Le Petit Bleu, 23 février 1922)*

Le rapport de M. Jeanneney, fait au nom de la commission des finances, sera distribué jeudi au Sénat. [...]

Le rapport fait ensuite l'historique de la B. I. C., qui « devait constituer un organe de liaison précieux entre la France et la Chine » et relate les tentatives de renflouement dont elle fut l'objet dès la fin de 1920 et qui conduisirent le Consortium des banques à faire des avances s'élevant au 25 avril 1921 à 243.823.000 francs. En garantie de ses avances, le consortium a reçu : 1° des notes et bons du Trésor chinois ; 2° des titres du portefeuille de la B. I. C. (notamment 1.000 actions Banque hollando-américaine, 3.000 actions Société financière des caoutchoucs, 4.883 actions Rente foncière, 8.800 actions Union de fabriques d'engrais de produits chimiques et de superphosphates, 7.000 actions Société franco-polonaise de pétrole, 10.000 actions Subergie) ; 3° des gages immobiliers : immeubles de la B. I. C. en Chine et autres pays. Ces gages sont estimés à 145 millions environ.

.....

---

### BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINNE

*(L'Information financière, économique et politique, 28 mars 1922)*

Les actionnaires réunis en assemblée générale le 25 courant, ont approuvé les comptes de l'exercice 1921 qui se traduisent après affectations statutaires par un disponible de 578.003 francs. Il a été voté un dividende de 25 francs net par action payable dès maintenant. Le président a donné quelques indications concernant les 1.000 actions Banque hollando-américaine précédemment détenues par la Banque industrielle de Chine. Ces titres ont servi de nantissement partiel à l'avance consentie le 20 janvier 1921 à la Banque industrielle, et se trouvent ainsi détenus actuellement par le consortium bancaire.

---

### L'Aster<sup>4</sup>

*(L'Information financière, économique et politique, 28 février 1923)*

.....

Le dividende a été fixé à 50 francs par action, payable en deux fois, au Crédit commercial de France, 20, rue Lafayette, à Paris et dans ses succursales, et à la Banque hollando-américaine, 69, boulevard Haussmann à Paris.

---

---

<sup>4</sup> Tout d'abord spécialisée dans la fabrication des moteurs à essence pour automobiles, cette société a, par la suite, étendu l'application de ses moteurs aux usages industriels et agricoles et a créé de nouveaux départements : appareils de signalisation de chemins de fer, compteurs d'eau et distributeurs d'essence.

BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 avril 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 21 avril, sous la présidence de M. von Hemert, président du conseil d'administration. Les rapports et les comptes de l'exercice 1922, approuvés par l'assemblée, se traduisent par un solde créditeur de 307.690 fr., y compris le solde bénéficiaire de l'exercice 1921, de 225.674 fr.

Après prélèvement de la réserve légale, et amortissement partiel du compte « agencement et mobilier », 213.931 fr. ont été reportés à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Charles Fould et Jacques Fould, et réélu en cette même qualité MM. Paul Laforgue<sup>5</sup> et chevalier de Stuers.

---

---

<sup>5</sup> *Paul* Alain Louis Laforgue (Santa Marolia, Californie, États-Unis d'Amérique, 27 avril 1889-Vanves, 24 août 1938) : fils de Charles-Louis Laforgue, directeur général, puis administrateur (1906) de la Compagnie du Boleo : cuivre au Mexique, et d'Elsie Taggart Bellingsley. Marié à Denver (États-Unis d'Amérique), avec Persis Augusta Maxine Taber. Quatre enfants. Université Cornell (New York). Administrateur du Comptoir franco-danubien (1920), de la Société fermière des Forces motrices de la Garonne (1922) et des Parfums Xydes (1923). Administrateur de la calamiteuse Société industrielle de verrerie (1923-1931). Révoqué pour fautes de gestion. Liquidateur de l'Anglo-French (Verdun) artificial Silk, Ltd (1936). Mort subite.



Jules de CATELIN (1854-1938), président

Ingénieur des mines.  
Administrateur de sociétés.  
Président d'Asphalte et pétrole (1923).  
Voir [encadré](#).

BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1924)

Les assemblées ordinaire et extraordinaires ont eu lieu le 31 mars, sous la présidence de M. de Catelin.

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1923, se traduisant par un bénéfice net de 891.272 francs, compte tenu du report bénéficiaire du précédent exercice, s'élevant à 213.931 francs.

Le dividende net, payable à partir du 1<sup>er</sup> avril 1924, a été fixé à 22 fr. 50 par action privilégiée.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. le baron Fr. de Lassus <sup>6</sup>, A. Artaud <sup>7</sup>, G. Énault, L. de la Robertie <sup>8</sup>, H. du Rouvre <sup>9</sup> et J. de Saint-Girons <sup>10</sup>.

MM. A. Alcan et Ch. de Fréville de Lorme <sup>11</sup>, administrateurs sortants, ont été réélus.

M. Ph. von Hemert a été nommé président honoraire de la Banque.

Une somme de 500.000 francs a été prélevée sur les réserves pour être attribuée à titre d'indemnité aux propriétaires des actions ordinaires, en cas d'annulation de la totalité de celles-ci.

Au titre extraordinaire, une première assemblée a décidé la réduction du capital social de 12.500.000 francs à 11.500.000 francs par annulation de 1.000 actions ordinaires de 1.000 francs qui avaient été remises à la société en nom collectif Ph.-L. von Hemert et Brierre, en représentation d'apports

Par suite de cette décision, il n'existe plus qu'une seule catégorie d'actions.

Une deuxième assemblée a décidé la réduction du capital de 11.500 000 fr. à 5.750.000 fr. par l'échange des titres actuels contre des actions nouvelles de 500 francs entièrement libérées.

L'assemblée a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois jusqu'à concurrence de 25 francs.

---

<sup>6</sup> Baron François de Lassus Saint-Geniès (Paris, 31 oct. 1883-Beaurains-lès-Noyon, 7 juin 1940, mpf) : fils d'Henri de Lassus Saint-Geniès, administrateur des Gisements de Saint-Élie (Guyane) et des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien. Frère de Pierre (des Providence-Vie et accidents et du Port de Beyrouth) et d'Étienne (patron de la Thomson-Houston). Marié à Élisabeth Picot de Persilhon, fille d'un polytechnicien, Ernest Picot, vainqueur de Jules Ferry dans les Vosges en 1889, invalidé l'année suivante, puis militant de l'Action française. Élisabeth Picot perdit ses deux frères en 14-18, puis deux enfants en bas âge et un fils, Philippe, tué au Tonkin en 1951. François de Lassus Saint-Geniès était polytechnicien et officier d'artillerie. Président de la Ligue d'Action française, puis directeur de la rédaction de l'*Action française* (mensuel). Administrateur de la Banque hollandéo-américaine (1924) et de sa suite, la Banque commerciale franco-belge. Il accompagne Catelin au conseil de la SICAF (mai 1924). En outre, administrateur de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce, et de sa filiale, la Société tunisienne de cultures.

<sup>7</sup> Adrien Artaud (1859-1935) : grossiste en vins à Marseille, personnalité influente. Voir [encadré](#). Issu du Crédit agricole commercial et industriel.

<sup>8</sup> Louis Sarlandie de la Robertie [1875-1948 ?] : licencié ès lettres, ancien attaché au ministère des finances. Administrateur de la Société générale des engrais organiques (1907), de Biolactyl (Ferment lactique Fournier)(1909), de la Société méditerranéenne des engrais organiques à Toulon (1909), de la Société fermière de la voirie de Paris (1910), du Crédit agricole et commercial (Dumoulin)(1923). Directeur du personnel et des services comptables, puis co-gérant (1928) des Éts Marcel Behr-L'Auto-routière : garage et transports à Paris (le patron se tue avec son épouse dans un accident en mai 1932). Administrateur des Éts Zibell-Raffinerie d'Ozokérite, de la Bibliographie d'éditions originales françaises (mai 1932), de la Société immobilière de Rozan (suite des Éts Marcel Baehr). Domiciles : château de la Pommerie, par Cendrieux (Dordogne) ; et 4, rue Bellanger, à Neuilly-sur-Seine.

<sup>9</sup> Philippe Brunot de Rouvre (et non « H. » de Rouvre)(Paris XVII<sup>e</sup>, 9 oct. 1867-Paris, XVI<sup>e</sup>, 8 nov. 1958) : fils de Bernard et de Charlotte Marie, fille d'un répétiteur à Polytechnique. Polytechnicien, colonel d'artillerie. Il débute dans les affaires au côté de Louis de la Robertie comme administrateur délégué de la Société générale des engrais organiques : collecte des ordures ménagères à Paris (1907) et de sa filiale, la Société méditerranéenne des engrais organiques, à Toulon (1909) où il croise pour la première fois Joseph Dumoulin. Suit la Société fermière de la voirie de Paris (1910) — participation de la Société générale des engrais organiques —, la Société des applications du tungstène et du molybdène (nov. 1921), le Crédit agricole et commercial (Dumoulin)(1923), président des Établissements Zibell (Raffinerie d'Ozokérite), administrateur délégué de la Société pour l'exploitation des brevets et procédés Marcel Fichter : compteurs d'eau et d'électricité... (août 1925) et la Société des sels minéraux (sept. 1929).

<sup>10</sup> Jean Saint-Girons (1867-1932) : administrateur de sociétés, administrateur délégué de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce. Voir [encadré](#).

<sup>11</sup> Charles de Fréville de Lorme (1884-1945) : administrateur de sociétés, à commencer par les Plantations de Djember. Voir [encadré](#).

L'assemblée a ensuite accepté en principe l'apport à titre de fusion du « Crédit agricole [commercial] et industriel <sup>12</sup> », moyennant l'attribution à cette société de 8.400 actions nouvelles de 500 francs dont 8.400 d'apports à émettre par la Banque hollando-américaine à titre d'augmentation de son capital.

Comme conséquence de cette augmentation, l'assemblée a décidé la création de 10.500 actions nouvelles de 500 francs dont 8.400 d'apports, les 2.100 de surplus étant à souscrire en numéraire. Les titres nouveaux seront créés jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1924.

M. Bérard a été nommé commissaire aux apports chargé de faire à une prochaine assemblée extraordinaire, convoquée pour le 12 avril prochain un rapport sur la valeur des apports du Crédit agricole [commercial] et industriel.

---

## BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINÉ

---

### ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 1924 (*La Vie financière*, 3 avril 1924)

« Je crois, déclare le Président dans son allocution, que nous pouvons attendre avec sérénité le moment où le monde reprendra enfin son équilibre, qui seul pourra définitivement lui assurer les bienfaits de la paix. »

La séance est ouverte par M. J. de Catelin. qui appelle au bureau comme scrutateurs MM. Roger Lambelin et Émile Alcan.

M. Muller remplit les fonctions de secrétaire.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, Messieurs, en assemblés générale ordinaire, conformément à l'article 29 de nos statuts, à l'effet de vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice 1923, et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre dernier.

Vous constaterez, par la lecture du bilan qui va vous être faite, que la plupart des postes qui le composent ont été en progression sur les années précédentes. Ces résultats manifestent que nous avons abandonné la politique d'expectative pratiquée pendant les années 1921 et 1922, pour prendre part au mouvement général d'affaires qui caractérise l'exercice 1923, dont le bilan se solde par un bénéfice net de 677.341 fr.10 contre 82.015 fr. 70 en 1922.

Le compte Banques et Banquiers à l'Etranger passe, d'une année à l'autre, de 967.656 francs 65 à 1 660.229 fr. 25.

Le compte Portefeuille varie peu à 3 millions 965.835 fr. 45. Il m'appelle aucune remarque particulière.

Nous nous sommes préoccupés d'alléger notre Portefeuille-Titres, qui se présente ainsi en notable réduction à 1758 939 fr. 10 contre 2.557 774 fr. 65 au 31 décembre 1922.

Les comptes Débiteurs sont en légère augmentation à 7.243.165 fr. 52 au lieu de 6 millions 6.526 fr. 63 l'année dernière.

Enfin, le compte Change à terme, balancé à l'actif et au passif par 9.503.092 fr. 35 contre 2.147 513 francs en 1922, témoigne du développement pris par nos services

---

<sup>12</sup> Crédit agricole commercial et industriel : suite Ancienne Banque J. Dumoulin et Cie (mars 1920). Premiers administrateurs : Adrien Artaud, Adolphe Patricot, Gustave Briand, Joseph Bienvenu, Louis Rostand et [Eugène Colas](#).

étrangers. Ce compte ne présente pour ainsi dire pas d'aléa, étant donné la qualité de la clientèle et des contre-parties.

Comme l'année dernière, nous avons plaisir de constater un nouvel accroissement du nombre de nos clients, tant à Paris qu'en province. La constance de cet accroissement est un gage du développement ultérieur de nos affaires, surtout après la réalisation du projet qui sera soumis à vos suffrages dans quelques instants.

A ce sujet, nous vous demanderons l'autorisation de prélever sur les réserves une somme de 500.000 francs, destinée à indemniser les propriétaires d'actions ordinaires qui, pour faciliter la réalisation de ce projet, ont bien voulu consentir l'annulation pure et simple de leurs titres.

Nous vous proposons, en outre, de prélever sur les réserves une somme de 600.000 francs, qui sera affectée à des amortissements, lesquels seront encore accrus par l'application d'une nouvelle somme de 600.000 francs que nous vous proposerons tout à l'heure de prélever sur les bénéfices de l'exercice soumis à votre examen.

Ainsi que nous venons de vous le dire, le compte de Profits et Pertes accuse un solde bénéficiaire de

677.341 10	
En y ajoutant le report de 1922 de	213.931 14
les bénéfices disponibles s'élèvent à	891.272 24

que nous vous proposons de répartir comme suit :

Bénéfices disponibles	891.272 24
Aux amortissements	600.000 00
Reste	291.272 24
À la réserve légale, 5 % :	14.563 60
Aux actions privilégiées, 4 1/2 % :	258.750 00
Solde	17.958 64

qui serait reporté à nouveau.

Dans le courant de l'exercice, MM. Paul Laforgue et Roger Lambelin ont donné leur démission, et votre conseil a fait choix pour remplacer M. Laforgue [de] M. le baron François de Lassus, chevalier de la Légion d'honneur, et vous aurez à confirmer cette nomination.

Dans l'assemblée générale extraordinaire qui va suivre, nous allons vous proposer l'adoption d'un nouveau programme financier destiné à assurer le développement fructueux de notre établissement.

Cette réorganisation a nécessité des modifications importantes dans notre conseil d'administration.

Pour raisons de santé, notre président, M. Ph. L. von Hemert, s'est vu contraint d'abandonner ses fonctions. Vous vous associerez certainement, Messieurs, au juste tribut d'hommages que nous devons à notre fondateur, dont l'activité et la haute probité financière ont procuré à la Banque la situation qu'elle occupe aujourd'hui.

Pour matérialiser le souvenir qu'il nous laisse et l'associer dans une certaine mesure à nos efforts, nous vous proposons de le nommer président honoraire, quoiqu'il ne fasse plus partie maintenant de notre conseil d'administration.

MM. Ch. Fould, de Stuers et de la Giraudière ont également donné leur démission.

Tous ces collègues nous avaient apporté un concours actif et dévoué, et nous ne pouvons que regretter les circonstances qui ne leur permettent plus de nous continuer leur collaboration.

Vous aurez à donner aux administrateurs sortants quitus de leur gestion.

En remplacement des administrateurs précités, et pour prendre la suite de leur mandat, nous avons désigné et nous vous demanderons de confirmer la nomination de :

M. Adrien Artaud, chevalier de la Légion d'honneur, président honoraire de la chambre de commerce de Marseille ;

M. Georges Énault, chevalier de la Légion d'honneur, industriel, chef de la maison Énault et Cie.

M. Louis de la Robertie, propriétaire-agriculteur ;

M. Philippe de Rouvre, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur E. P. ;

M. J. Saint-Girons, officier de la Légion d'honneur, administrateur délégué de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.

Les compétences financières et l'expérience de ces nouveaux collègues les recommandent à vos suffrages. Leur collaboration contribuera certainement aux résultats heureux que nous sommes en droit d'espérer de l'avenir, et vous partagerez le plaisir que nous cause leur arrivée au milieu de nous.

Enfin, le mandat de MM. A. Alcan et Ch. de Fréville de Lorme arrive à expiration par voie de roulement et ces messieurs se représentent à vos suffrages.

Vous aurez à désigner vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1924 et à fixer leur allocation.

MM. Bezine et Jobit nous ont fait savoir qu'ils ne demanderont pas le renouvellement de leur mandat, et nous leur adressons nos remerciements pour leur concours dévoué.

M. Leroy<sup>13</sup>, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire général de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce, et M. le chevalier de Stuers se présentent à vos suffrages.

Enfin, et conformément aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1867, nous avons à mentionner que nous n'avons fait, au cours du dernier exercice, que des opérations courantes avec les sociétés dont quelques-uns de vos administrateurs font également partie. Nous vous demandons de renouveler l'autorisation prévue par la loi et qui doit s'appliquer, en tant que de besoin, aux opérations faites avec notre Banque par vos administrateurs, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1923

ACTIF	
Actionnaires	3.700.000 00
Apports	1.000.000 00
Agencement et mobilier	266.159
Avances et dépôts divers	56.661 95
Espèces en caisse et banques	2.703.112 90
Banques et banquiers, notre compte à l'étranger	1.660.229 25
Monnaies et matières	109.727 90
Portefeuille effets et bons du Trésor	3.965.835 45
Reports Paris	516.835 10
Coupons à encaisser	962.011 40

---

<sup>13</sup> Émile Le Roy (et non Leroy)(1870-1951) : engagé volontaire (1888-1903), il fait carrière à la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.

Portefeuille-titres	1.758.939 10
Disponibilités à l'étranger pour compte de tiers	2.074.530 60
Débiteurs divers	7.273.165 52
Débiteurs par acceptations ou cautionnements	987.610 18
Opérations de change à terme	9.503.092 35
Opérations non réglées au 31 décembre 1923	2.336.370 39
	<u>40.924.281 74</u>

PASSIF	
Capital	12.500.000 00
Réserve légale	156.814 47
Réserve spéciale	1.100.000 00
Caisse de prévoyance	121.730 75
Parts de fondateur à rembourser	1.250 00
Créditeurs en monnaies étrangères	2.074.530 60
Créditeurs divers	10.817.534 11
Opérations de change à terme	9.503.092 25
Acceptations	350.000 00
Cautionnements	637.610 18
Opérations non réglées au 31 décembre 1923	677.341 10
Profits et pertes :	
Bénéfices de l'exercice	677.341 10
Solde 1922	213.931 14
	<u>40.924.281 74</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	1.633.831 13
Solde créditeur	891.272 24
	<u>2.525.103 37</u>
CRÉDIT	
Report solde 1922	213.931 14
Commissions, intérêts et divers.	2.311.172 23
	<u>2.525.103 37</u>

### ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. de Catelin rappelle en quelques mots que c'est par suite de douloureuses circonstances qu'il a l'honneur de présider l'assemblée des actionnaires. Il signale le développement des affaires dans toutes les branches de l'activité sociale, et observe que les résultats obtenus sont le fruit d'une gestion prudente, prudence dont le conseil ne s'est jamais départi. Il tient à signaler en exemple de cette prudence que les services de la Banque n'ont pas éprouvé le plus léger mécompte lors de la chute brutale des changes.

Enfin, il ajoute que l'assemblée extraordinaire va être appelée à se prononcer sur un projet de fusion avec le Crédit agricole et commercial, fusion dont le conseil attend les meilleurs résultats.

« Je crois, dit-il en terminant, que nous pouvons attendre avec sérénité le moment où le monde reprendra enfin son équilibre qui seul pourra définitivement lui assurer les bienfaits de la paix. »

## LES RÉOLUTIONS

---

### BANQUE HOLLANDO-AMÉRICAINNE (*L'Information financière, économique et politique*, 15 avril 1924)

L'assemblée extraordinaire du 12 avril a définitivement approuvé l'apport à titre de fusion du Crédit agricole et commercial, et régularisé l'augmentation de 5.750.000 fr. à 11 millions de francs du capital social.

---

## 1924 (12 avril) : NOUVELLE DÉNOMINATION

---

### BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINNE

DEUIL  
(*L'Avenir*, 12 juin 1924)

— Nous apprenons le décès, à Fontainebleau, de M. von Hemert, président de la chambre de commerce néerlandaise à Paris, président du comité exécutif de la chambre internationale de commerce. L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Germain-en-Laye, à une date qui sera ultérieurement fixée.

---

EN TUNISIE

---

UNE MISSION D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES  
(*L'Écho d'Alger*, 15 avril 1925)

Tunis, 14 avril (De notre correspondant particulier). — M. Louis Proust, député de l'Indre-et-Loire, membre du Conseil supérieur des Colonies et M. Joseph Dumoulin<sup>14</sup>, directeur général de la Banque française hollando-américaine, sont venus en Tunisie pour étudier sur place les diverses questions économiques.

---

BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 et 17 mai 1925)

L'assemblée ordinaire tenue le 14 mai a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1924, dont les bénéfices se sont élevés à 1.421.750 fr., auxquels s'ajoute le report de 1923 de 20.364 fr. Il a d'abord été prélevé 700.000 fr. qui ont été affectés à divers amortissements. Le solde a été réparti entre la réserve légale, 37.105 fr. ; les actions à raison de 6 % d'intérêts, soit 30 fr. par titre, qui sera mis en paiement immédiatement aux caisses sociales ; 4.500 fr. au conseil ; report à nouveau, 40.508 fr.

MM. Muller-Coulaux et de la Robertie ont été réélus administrateurs.

Le rapport du conseil signale que les transformations survenues au cours de l'exercice, augmentation du capital social et fusion avec le, n'ont pas encore donné leur plein effet, mais ont cependant donné des résultats satisfaisants. C'est ainsi que les comptes créditeurs sont passés de 10.817.534 fr. à 24 millions, et le portefeuille de 3.965.835 fr. à 7 millions.

---

---

<sup>14</sup> Joseph Dumoulin de Laplante (1872-1952) : fondateur du Crédit agricole, commercial et industriel. Successeur en 1938 de Medelsheim à la présidence de la Banque commerciale franco-belge. Voir encadré ci-dessous.



Société pour l'Exploitation des brevets et procédés Marcel Fichter  
(*La Journée industrielle*, 30 août 1925)

La deuxième assemblée constitutive de cette société, qui a pour objet la fabrication et la vente des compteurs d'eau et d'électricité, des horo-interrupteurs et des appareils d'étalonnage des compteurs, a été tenue hier.

Ont été nommés: M. Guist'hau, ancien ministre, président du conseil d'administration ; M. Michel Raynaud, vice-président ; M. de Rouvre, représentant la Banque française et hollando-américaine, administrateur-délégué ; MM. Henri Steinmann, Acolas, Comte, Delassalle, Fichter, J. de Soucy et Teixier, administrateurs.

Le capital, fixé à 600.000 francs, pourra être porté à 3 millions par décision du conseil d'administration.

Le siège social a été transféré 14, rue Drouot, à Paris.

---

SOCIÉTÉ DES CARBURATEURS ET APPAREILS CLAUDEL  
au capital de 8.550.000 francs.  
R. C. S. 111.685.

---

AVIS DE PAIEMENT  
Coupon C. 1924

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 septembre 1925)

Le coupon n° 4 des actions C, pour exercice. 1924, portant les numéros 42.751 à 85.500, sera mis en paiement au prix net de 1 fr. 73, taxe et impôts déduits à la Banque française et hollando-américaine, 69, boulevard Haussmann, Paris, à partir du 5 septembre prochain.

---

SOCIÉTÉ FRANCO-JAVANAISE DE CULTURE

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 février 1926)

Le conseil d'administration informe les actionnaires de la société qu'il sera mis en paiement, à partir du 25 courant, un dividende de 45 florins net contre remise du coupon n° 8, en France, chez la Banque française et hollando-américaine, 60, boulevard Haussmann, à Paris ; en Hollande, chez la Nederlandsche Handel Maatschappij, à Amsterdam.

Le Conseil d'administration.

12 février.

---

BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 avril 1926)

L'assemblée ordinaire tenue le 15 avril, sous la présidence de M. de Catelin, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, présentant un bénéfice net de 1.530.208 francs, auquel s'ajoute le reliquat bénéficiaire du précédent exercice, s'élevant à 40.508 francs.

Voici la répartition décidée : amortissements, 720.000 francs ; réserve légale, 40.510 fr. ; 6 % aux actions, 600.000 fr. ; au conseil, 10.969 fr. ; dividende supplémentaire, 110.000 fr. ; report à nouveau, 29.236 francs.

Le dividende brut de 35 francs sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, à raison de net 20 fr. au nominatif et 23 fr. 60 au porteur.

MM. J. de Catelin et A. Artaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Royal Monceau Hôtel  
(*Le Petit Bleu*, 10 novembre 1926)

.....  
Le conseil d'administration est composé de : MM. ... et Jean de Saint-Girons, administrateur délégué de la Franco-Néerlandaise de Culture.

Le service financier est à la Banque G. Vercoutter et Cie, 64, rue de la Victoire, Paris, et à la Banque française et hollando-américaine, 69, boulevard Haussmann, Paris.

---

CARBURATEURS CLAUDEL\*  
(*Le Petit Bleu*, 16 janvier 1927)

Notre ancien conseil de prudence et d'abstention est toujours d'actualité.

Quand, il n'y a pas encore tout à fait deux ans, la Société des Carburateurs Claudel procédait, avec le concours de la Banque Varin-Bernier et de la Banque française et hollando-américaine, à l'émission, au prix de 110 francs, de 20.000 actions nouvelles de 100 fr., nous indiquions qu'il serait peut-être prudent de ne pas se laisser suggestionner par la faiblesse de la majoration : ce n'est pas toujours le papier qui est émis bon marché qui est le meilleur et il serait imprudent de s'en tenir à cet élément d'appréciation, car la faible majoration peut aussi tenir au désir de faire venir l'argent promptement et en abondance. D'ailleurs, en ce qui touche en particulier les Carburateurs Claudel, le fait qu'il figurait au dernier bilan alors publié, arrêté au 30 septembre 1924, un poste « Pertes antérieures » inscrit pour 3.415.909 fr., n'était rien moins qu'excitant.

On se souvient de notes élogieuses publiées quelques mois auparavant, mais que l'on découvrit, après coup, avoir été inspirées par le conseil de la société. En pareil cas, et en dépit des premières apparences, on n'est jamais si bien desservi que par soi-même — quand ça se sait, et ça finit toujours par se savoir, un peu plus tôt, un peu plus tard.

Ce qu'on sait, de plus, aujourd'hui, c'est que l'action Carburateurs Claudel, qui n'a plus payé de coupon depuis avril 1920, n'en paiera pas davantage cette année, et qu'en dépit des dithyrambes qui avaient aidé à porter aux environs de 750 francs la part, qui est aujourd'hui au-dessous de 250 francs, et que l'action elle-même oscille entre 110 et 115 francs.

On avait annoncé un chiffre d'affaires double du précédent : en réalité, le bénéfice brut d'exploitation a atteint 1.960.249 francs et le bénéfice disponible a été affecté à des amortissements. Ce serait fort bien, si les actionnaires n'étaient pas privés de revenu depuis autant d'années ; si, surtout, on ne leur avait pas fait miroiter de grosses commandes pour compte anglais telles qu'une nouvelle usine avait dû être acquise pour y faire face, en même temps qu'on soulignait la générosité avec laquelle M. Claudel avait cédé la licence belge, de sorte que la société détenait la totalité des brevets de celui-ci.

En résumé, on est tout à fait loin du bel avenir que l'on se plaisait à faire entrevoir prochain, et ce sont nos réserves qui étaient, et jusqu'à nouvel ordre restent, beaucoup plus opportunes que les vues optimistes que l'on tâchait de suggérer aux actionnaires, aux porteurs de parts Carburateurs Claudel, et au public en général, mis en défiance par le passé et qu'il s'agissait d'essayer de rallier.

---

OPINIONS DE LA PRESSE  
(*Le Petit Bleu*, 23 juin 1927)

[Société Tunisienne de Cultures](#). — La Banque française et hollando-américaine fait annoncer, « urbi et orbi », que l'augmentation de capital qui va avoir lieu aura pour effet de permettre la mise en valeur totale du domaine d'Oued-el-Abid, et que l'émission des nouvelles actions se fera au prix de 550 francs.

Les actionnaires anciens, acheteurs dans les hauts cours, au delà de 700 fr., feraient beaucoup mieux de vendre leur droit plutôt que d'en user. Ils auraient, bien certainement, préféré toucher un dividende plutôt que d'avoir à se contenter de pronostics qui, pour séduisants qu'ils soient, ne sont encore que des pronostics. — (Agence télégraphique universelle, 21 juin 1927.)

---

[Société des Plantations de Caoutchouc de Tapanoëlie](#)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 novembre 1927)

.....

Les établissements ci-après seront chargés du service de ce dividende :

EN HOLLANDE : La Nederlandsche Handel Maatschappij, à Amsterdam ; la Nederlandich indische Handelsbank, à La Haye ;

A PARIS : la Banque française de l'Afrique, 23, rue Taitbout ; la Banque française et hollando-américaine, 69, boulevard Haussmann ; MM. H. Vereecken et Cie, 11, rue du Quatre-Septembre.

---

BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1928)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 22 mars sous la présidence de M. de Catelin, président du conseil d'administration, et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927, accusant un solde bénéficiaire de 1.694.454 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 74.897 francs.

Le dividende brut ressort à 8 %, soit 40 fr. par action. Il sera mis en paiement le 2 avril à raison de net 32 fr. 80 au nominatif et 30 fr. 80 au porteur.

Il a été porté une somme de 900.000 francs aux amortissements et reporté à nouveau 509.656 fr.

MM. Philippe de Rouvre et Jacques Fould, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> août 1928)

L'assemblée extraordinaire du 30 juillet a régularisé l'augmentation du capital social de 11 à 12 millions de francs, par la création de 22.000 actions nouvelles de 300 francs, émises avec une prime de 50 francs.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

## FICHES DU CAPITALISTE

---

### BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINNE (anciennement Banque hollando-américaine) (*Le Petit Bleu*, 20 mai 1930)

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — MM. de Catelin, président ; A. Artaud. vice-président ; A. Alcan, Georges A. Énault, F. de Lassus, P. Muller-Couloux, L. de la Robertie, Ph. de Rouvre, J. Saint-Girons, Louis Bernard <sup>15</sup>, Jules Delattre <sup>16</sup>, Pierre Lacaille <sup>17</sup>, Louis de Saizieu <sup>18</sup>, administrateurs.

COMMISSAIRES AUX COMPTES. — MM. Leroy de Stuers.

CONSTITUTION. — Société anonyme française, constituée le 2 juillet 1907. pour une durée de cinquante ans, pour prendre la suite de la société en commandite simple P. H. L. Von Hemert et Cie.

SIEGE SOCIAL. — Paris, 69, boulevard Haussmann.

OBJET. — Toutes opérations de banque. En général. toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

CAPITAL. — À l'origine : 12.500.000 francs ; ramené le 31 mars 1921 à 11.000.000 de francs ; porté en juillet 1928 à 22.000.000 de francs<sup>19</sup>, divisé en 44.000 actions de 500 francs.

PARTS DE FONDATEUR. — Néant <sup>20</sup>.

OBLIGATIONS. — Néant.

---

<sup>15</sup> Louis Bernard (1882-1947) : saint-cyrien, administrateur (1926), puis administrateur délégué et président (1940) de la Société tunisienne de cultures. Voir [encadré](#). Administrateur de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.

<sup>16</sup> Jules Delattre (1873-1933) : délégué général du conseil d'administration de l'Union industrielle de crédit. Voir [encadré](#).

<sup>17</sup> Pierre Lacaille (1881-1964) : polytechnicien, administrateur du groupe Devilder et autres sociétés, futur administrateur délégué, puis directeur général de l'Électro-Entreprise, président de la Niabang, caféiers au Cameroun. Voir [encadré](#).

<sup>18</sup> Louis Marie Jules Barthélémy de Saizieu (Montpellier, 2 janvier 1882-Paris XVI<sup>e</sup>, 22 juin 1951) : École navale, marin, puis pilote d'avion. Ses deux frères mpf en 1914 et 1916. Officier de la Légion d'honneur. Propriétaire du château de Marsillargues (Hérault)(1304), en grande partie détruit par un incendie (mai 1936).

<sup>19</sup> Par l'émission à 550 francs de 22.000 actions de 500 francs (assemblée extraordinaire du 30 juillet 1928).

Le conseil est autorisé à porter le capital à 50.000.000 de francs.

Lors de la fusion avec le Crédit agricole et commercial, le capital était fixé à 12.500.000 francs a été ramené à 5 millions 750.000.

<sup>1°</sup> Par la suppression des 1.000 actions ordinaires de 1.000 francs libérées de 500 francs.

<sup>2°</sup> Par la réduction du nominal des actions de priorité de 1.000 francs à 500 francs. Ces actions sont devenues dès lors des actions ordinaires.

Puis a été porté à 11.000.000 de francs. par la création de 10.000 actions nouvelles de 500 francs, dont 8.400 actions ont été attribuées au Crédit agricole et commercial en rémunération de son apport, et 2.200 actions payables en numéraire.

<sup>20</sup> Il existait à l'origine 5.000 titres, rachetés par délibération de l'assemblée extraordinaire du 8 mai 1920.

EXERCICE SOCIAL. — 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. — Assemblée générale : avant fin juin (1 voix par 10 actions, sans limitation). — Paiement du dividende : à l'époque fixée par le Conseil.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES. — 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions, sur le surplus : 10 % au conseil, prélèvement minimum de 25 % pour fonds de réserve ou d'amortissements, tant que l'ensemble des sommes ainsi prélevées n'aura pas atteint 10.000.000 de francs ; le solde aux actions.

LIQUIDATION. — Apurement du passif : le solde aux actions.

EXPLOITATION. - Au siège social.

COTATION. — Titres non cotés.

SERVICE FINANCIER. — Siège social.

Renseignements communiqués par la Société d'études et de statistiques financières, 31, rue de Rome, et publiés avec son autorisation.

---

### COUPONS LES AILES...

---

Royal Monceau Hôtel  
(*Le Petit Bleu*, 9 décembre 1930)

Cette société dont les titres ont considérablement baissé au cours de l'année, n'a jamais fait partie, ni de près ni de loin du groupe Oustric. C'est une affaire Klibansky.

Le Royal Monceau Hôtel se range au nombre de ces jeunes sociétés hôtelières dont nous avons dit qu'elles arrivaient trop tard dans une capitale dont la revalorisation du franc écartait les étrangers qui, précédemment, n'y avaient été si nombreux et si peu regardants à la dépense que parce qu'ils bénéficiaient d'un change apprécié.

En 1926, la belle époque pour l'industrie hôtelière, la société Berri-Ponthieu estimait intéressant de s'assurer le contrôle le Royal Monceau Hôtel — c'était en effet très intéressant pour la maison de coulisse Klibansky, qui vient de disparaître de la coulisse depuis peu, et pour la Banque française et hollando-américaine ! — et d'offrir à 2.000 francs une action Royal Monceau pour 12 actions Berri-Ponthieu.

.....

---

### BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINE (*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1931)

Les actionnaires de cette Société, réunis assemblée ordinaire le mercredi 29 avril sous la présidence de M. de Lassus, administrateur, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1930 qui se traduisent par une perte de 243.631 fr. Mais le solde disponible de 1929 s'élevant à 363.512 francs laisse finalement un crédit de 119.880 fr. 51 que l'assemblée a décidé de reporter à nouveau.

MM. Muller-Couloux et de la Robertie, administrateurs sortants, ont été réélus ; M. de Medelshein, nommé provisoirement administrateur par le conseil en remplacement de M. de Rouvre, démissionnaire, a été confirmé dans ses fonctions.

Le rapport présenté par le conseil souligne l'influence de la crise sur les banques et constate une diminution importante du volume des affaires sociales. Il croit cependant que la période la plus difficile est aujourd'hui franchie. L'examen du bilan montre que les liquidités ont été maintenues en rapport avec les soldes créditeurs.

Les postes. « Portefeuille, titres et arbitrages » et « Participations » représentent des valeurs qui ont été décomptées soit à leur prix d'achat pour les titres acquis au cours de l'année, soit à leur évaluation portée au bilan précédent pour les autres, le Conseil ayant considéré que, pour conserver le parallélisme des bilans, il ne devait pas tenir compte des cours au 31 décembre 1930 atteints par une crise boursière momentanée.

Le conseil indique que la banque, au cours de l'année écoulée, a augmenté ses participations dans deux banques régionales en souscrivant aux augmentations de capital de la Société périgourdine de crédit et de la Banque de Boismenu de Saint-Malo.

Par contre, elle a cédé les actions qu'elle possédait de la Banque industrielle de l'Ouest, à Rennes.

---

BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 janvier 1932)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 31 décembre, a régularisé l'augmentation du capital social de 7.700.000 francs à 20.000.000 de francs réalisés par l'émission et la souscription au pair de 49.200 actions de 250 francs.

Elle a également approuvé le changement de la dénomination sociale en « Banque commerciale franco-belge ».

---

# BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINNE (1932-1950)

BANQUE FRANÇAISE ET HOLLANDO-AMÉRICAINNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 janvier 1932)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 31 décembre, a régularisé l'augmentation du capital social de 7.700.000 francs à 20.000.000 de francs réalisés par l'émission et la souscription au pair de 49.200 actions de 250 francs.

Elle a également approuvé le changement de la dénomination sociale en « Banque commerciale franco-belge ».

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1932)

Réunis le 20 avril en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1931, qui font ressortir un bénéfice net de 59.562 francs, qui a été reporté à nouveau.

Ce bénéfice s'entend après amortissement des frais de l'augmentation du capital.

Le conseil dit dans son rapport que les effets de la réorganisation se font déjà heureusement sentir.

L'assemblée a donné quitus de leur gestion à MM. Alcan, Artaud, Lacaille, Muller-Couloux, [Jean] Saint-Girons et de Saizieu, administrateurs démissionnaires, et a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. G. Philips <sup>21</sup>, G. Sap, J. Hiernaux <sup>22</sup>, L. Guillet <sup>23</sup> et G. Bricard <sup>24</sup>.

Rappelons que cette banque a pris la suite de la Banque française et hollando-américaine.

---

---

<sup>21</sup> Gaston Philips (Schaarbeek, 11 mars 1884-Bruxelles, 21 février 1951) : agent de change, banquier, vice-président administrateur délégué de l'Algemeene Bankvereniging (Crédit général de Belgique). Président de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce (1940). Voir [encadré](#).

<sup>22</sup> Jules Hiernaux (Charleroi, 27 juillet 1881-Mont-sur-Marchienne, 29 juillet 1944) : ingénieur à l'École des mines de Mons, il est surtout connu pour son action en faveur de l'enseignement technique, principalement en Belgique (directeur de l'Université du Travail, à Charleroi, ministre de l'Éducation nationale de novembre 1934 à mars 1935) et secondairement en France (commandeur de la Légion d'honneur en octobre 1935). Il fut aussi administrateur de plusieurs sociétés belges : Produits chimiques et engrais Bernard (mars 1925), Compagnie financière et industrielle belgo-hongroise, Caisse des propriétaires (septembre 1925), Crédit général industriel (déc. 1931)... et françaises : Bibliographie d'éditions originales françaises, avec Louis de la Robertie (mai 1932), Établissements Tissier. Les Lions de faïence - Verreries de Creil et Quiquengrogne (août 1933), la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce, les Imprimeries Paul Dupont, le Comptoir français pour le commerce et l'industrie (déc. 1937), les Ateliers de constructions mécaniques et d'outillages (mai 1940)... Assassiné à son domicile par des rexistes (sbires de Léon Degrelle).

<sup>23</sup> Léon Guillet (1873-1946) : professeur de métallurgie, directeur de l'École centrale (1923-1946), administrateur de sociétés, président de la Compagnie équatoriale de mines (1930-1932). Voir [encadré](#).

<sup>24</sup> Georges Bricard (1879-1958) : polytechnicien, ingénieur en chef du génie maritime, auteur de *L'Organisation scientifique du travail* (Paris, Colin, 1927), pdg des Ascenseurs Edoux-Samain.

M. de MEDELSHEIM, président

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1933)

L'assemblée ordinaire, tenue le 29 mars, sous la présidence de M. de Medelsheim, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1932, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 324.014 fr. 13.

Après dotation de la réserve légale, le reliquat de 307.813 fr. 30 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a renouvelé les pouvoirs de M. Sap, administrateur sortant.

Le rapport du conseil souligne les difficultés des affaires au cours de l'exercice écoulé par suite de l'aggravation des conditions économiques et indique que, grâce au concours de l'Algemeene Bankvereeniging (Crédit général de Belgique), la société a pu développer ses opérations.

C'est ainsi que les comptes de dépôts, dont le total dépasse 19 millions, sont en augmentation de 40 % sur 1931. En contrepartie, les disponibilités immédiates atteignent 16 millions.

Le portefeuille-titres est en réduction sur l'année précédente ; sa valeur laisse une réserve appréciable. Le mouvement du portefeuille-effets est en augmentation de 10 % et celui du service Changes de 50 %.

Les opérations des services Bourse et coupons, qui étaient, de 115 millions en 1931, ont dépassé 300 millions en 1932. Enfin, le mouvement d'affaires du service Caisse est passé de 565 millions en 1931 à 1.690 millions en 1932.

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 avril 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933, qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 18 avril, se soldent par un bénéfice net de 33.260 fr. Avec le report bénéficiaire antérieur de 367.375 fr., le solde disponible de 400.635 francs a été reporté à nouveau.

Le conseil, dans son rapport, indique que grâce au concours de l'Algemeene Bankvereeniging-Crédit Général de Belgique, la banque a encore développé ses relations avec la Belgique.

En fin d'exercice, les comptes de dépôts s'élevaient au même chiffre qu'en 1932 ; par contre, les comptes débiteurs étaient en réduction de 25 %. Le mouvement du portefeuille-effets est en nouvelle augmentation, et le rendement du service changes a été favorable.

---

RENSEIGNEMENTS ET AVIS DIVERS  
Société franco-néerlandaise de culture et de commerce\*  
(*Le Temps*, 4 septembre 1934)

L'émission de 30.000 actions nouvelles de 25 florins chacune, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1934, aura lieu du 5 au 25 septembre 1934. Le prix d'émission est fixé à 25 florins ou 256 fr. 75. Un droit de préférence est réservé, titre pour titre, aux propriétaires des 30.000 vingt-cinquième d'actions anciennes contre remise du coupon n° 13. Les propriétaires d'actions au porteur



entières ou de certificats nominatifs entiers, de 5.000 florins, qui n'auront pas, au jour d'ouverture de la souscription, fait diviser leurs titres en vingt-cinquièmes, devront présenter leurs titres pour estampillage aux guichets de la [Banque commerciale franco-belge](#), 37, rue des Mathurins, à Paris, en demandant délivrance des coupons n° 13 de vingt-cinquièmes d'action, correspondant à leurs actions entières et leur permettant d'exercer leur droit de préférence. Les souscriptions à titre réductible ne seront pas reçues. Les établissements chargés de recevoir les souscriptions sont, pour les actionnaires résidant en France : la Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, Paris ; pour ceux résidant hors de France : la Nederlandsche Maatschappij Handel N.V., à Amsterdam (Hollande). Il est rappelé qu'en outre de l'exercice du droit de souscription, les actionnaires anciens devront échanger leurs titres contre des actions nouvelles. L'échange se fera aux guichets de la Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, à Paris, du 1<sup>er</sup> décembre 1934 au 15 janvier 1935. À partir de cette dernière date, les titres nouveaux seront seuls négociables.

---

Répartitions  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2, 4, 5, 6, 7 février 1935)

[Colonial Trust](#) (en liq.). Répartition de 10 francs. Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins.

---

[Établissements Moerch et Roumet\*]  
L'Outillage moderne  
(*Le Petit Bleu*, 5 mars 1935)

Cette société, lorsqu'elle obtint son premier concordat, avait comme créancier la Banque commerciale franco-belge\*, mais celle-ci n'avait point produit pour les 90.000 francs dus par l'Outillage moderne.

Le concordat n'ayant point été exécuté, l'Outillage moderne fut mis en faillite et c'est alors que la Banque commerciale franco-belge émit la prétention de faire admettre — pour la première fois — sa créance au passif privilégié.

Le tribunal de commerce ayant rejeté cette prétention, la banque a fait appel devant la troisième chambre de la Cour, qui statuera à quinzaine.

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1935)

L'assemblée générale ordinaire du 16 mai 1935 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934. Le compte de profits et pertes, compte tenu du report antérieur de 400.635 fr. du résultat de l'exercice, se balance encore par un solde créditeur de 212.025 fr., qui est reporté à nouveau. L'assemblée élit, comme administrateur MM. Paul Heymans, Fernand de Ryckman de Betz et Julien Bruyninckx ; réélit MM. Louis Bernard, Joseph Dumoulin, Georges Énault, Jules Hiernaux, François de Lassus, Gaston Philips ; donne quitus de sa gestion d'administrateur à M. Gustave Sap, démissionnaire.

Dans son rapport, le conseil signale que les disponibilités au 31 décembre dernier, sont en augmentation sur 1933, compte tenu des sommes restant à verser par les

actionnaires, et dont le conseil vient de décider l'appel, dépassent 21 millions. représentant environ les quatre cinquièmes du passif exigible. Les comptes de dépôt sont également en augmentation

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
Assemblée générale ordinaire du 15 mai 1935.  
(*Les Assemblées générales*, 1935, p. 723-724)

.....  
Les pouvoirs de six de vos administrateurs arrivent à expiration cette année :  
MM. Louis Bernard, Joseph Dumoulin, Georges Enault, Jules Hiernaux, François de Lassus, Gaston Philips.

Ces messieurs sont rééligibles, et se représentent à vos suffrages.

M. Léon Cœnen, à qui votre conseil avait confié, en avril 1934, le mandat d'administrateur, nous a fait savoir qu'en raison d'une réglementation récente de sa profession, qui la rend incompatible avec ses fonctions d'administrateur, il ne pouvait, à son vif regret, nous continuer sa collaboration.

M. Pierre Delbaère a manifesté également la volonté de se retirer de notre conseil.

Nous ne pouvons qu'assurer ces administrateurs des regrets que nous cause leur détermination.

D'autre part, nous vous demanderons de confirmer la nomination de :

MM. Paul Heymans, ingénieur, président de la Kredietbank voor Handel en Nijverheid, à Bruxelles ; Fernand de Ryckman de Betz <sup>25</sup>, président du Crédit général industriel, à Bruxelles ; Julien Bruyninckx, directeur de banque, à Bruxelles, qui ont déjà été appelés à siéger dans notre conseil.

Nous soumettrons simplement à votre approbation les opérations de gestion de M. Léon Cœnen et nous vous demanderons de donner à M. Gustave Sap, dont nous vous avons signalé la démission à la dernière assemblée, quitus de sa gestion d'administrateur.

.....

---

Colonial Trust

(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1935)

Troisième répartition de 3,20 par action. Banque commerciale franco-belge. 37, rue des Mathurins.

---

Participation dans la  
SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE  
ADMINISTRATIVES DES CHEMINS DE FER  
(Imprimerie Paul Dupont)

Léon Guillet, administrateur sortant réélu (*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> avril 1936).

---

<sup>25</sup> Fernand de Ryckman de Betz (1871-1961) : diplomate belge, vice-président des Plantations de Djember. Voir [encadré](#).

Joseph Dumoulin, Gaston Philips et Jules Hiernaux, administrateurs réélus (*La Journée industrielle*, 30 avril 1938).

Conseil : J. Dumoulin, v.-pdt ; L. Guillet ; G. Philips ; J. Hiernaux.

Commissaires aux comptes : MM. [Édouard] Vergnot (*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 2177).

Charles Michelet, président-directeur général (*BALO*, 29 juin 1942).

C. Michelet, pdt (*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 2229).

Ed. Vergnot (*Annuaire Desfossés*, 1948-1956... ).

Service des titres, transferts, paiement des coupons : au siège social et Banque commerciale franco-belge.

---

#### FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE N. V.

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1936)

Il sera procédé, à dater du 31 octobre 1936, aux guichets de la Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, à Paris, à l'échange des 64.000 actions de 25 florins, n° 1 à 64.000, contre 160.000 actions d'un nominal de 10 florins, numéros 110.001 à 270 000, à raison de 5 actions de 10 florins pour 2 actions de 25 fr., coupon n° 17 attaché. Il sera délivré, au choix des porteurs, soit des unités de 10 florins, soit des coupures de 25 actions de 10 florins.

En conséquence, toute correspondance relative aux échanges et tous envois de titres devront être adressés, uniquement, à l'établissement de crédit désigné.

---

#### Formations de sociétés (*L'Usine*, 4 février 1937)

PARIS. — « CADIC ». COMPAGNIE AUXILIAIRE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE. — S. A. — Industrie et commerce de tous produits chimiques. Siège : 37, rue des Mathurins. Cap. 50.000 fr. Premiers administrateurs : M. C. Michelet, 18, av. de la Princesse, Le Vésinet, et M. É. Vergnot <sup>26</sup>, 6, rue Albert-Samain, Paris. (*J.S.S.F.A.*).

---

#### Comptoir français pour le commerce et l'industrie (*La Journée industrielle*, 8 décembre 1937)

Cette société anonyme récemment formée a pour objet le commerce de tous produits chimiques et pharmaceutiques en brut ou composés.

Le siège est à Asnières (Seine), 68, boulevard Voltaire.

Le capital est de 100.000 fr., en actions de 500 francs

---

<sup>26</sup> Édouard Émile Marie Vergnot (Paris XI, 14 nov. 1898-Saint-Aubin-des-Hayes, Eure, 23 juin 1980) : fils de Jules Ernest Vergnot, ingénieur. Frère cadet de Roger Vergnot, professeur de dessin, administrateur des Imprimeries Paul Dupont (1930-1936),. Marié à Paris VIIe, le 21 juin 1924, avec Édith Voirin, fille de Jules Voirin, ingénieur-constructeur de machines à imprimer. Chef de service, puis fondé de pouvoir de la Banque hollando-américaine et suites : administrateur de la Compagnie auxiliaire pour l'industrie chimique (1937), commissaire aux comptes des Imprimeries Paul Dupont [1940], vice-président du *Corrézien* à Tulle (filiale des Imprimeries Paul Dupont), administrateur des la Société tunisienne de cultures et de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.

Les premiers administrateurs sont MM. [Gaston Philips](#), à Paris, 43, boulevard Raspail ; Étienne Parmentier, industriel, à Paris, 65, rue de Maubeuge ; Ernest Mouvet, à Bruxelles, 340, avenue de la Couronne ; Maximilien Kleine, à Paris, 17, rue Daru ; Maurice Bonard, industriel, à Paris, 17, rue Daru ; [Jules Hiernaux](#), ingénieur, à Mont-sur-Marchienne (Belgique) ; Marin Evrard, industriel, à Hougaerde (Belgique).

---

RÉPARTITIONS DE LIQUIDATIONS  
[Colonial Trust](#) (en liquidation amiable)  
(*Le Journal des finances*, 10 décembre 1937)

À partir du 30/12/37, 4<sup>e</sup> et dernière répartition de 2 fr. 517 par action nominative et 2 fr. 417 par action au porteur, n° 175.001 à 182.500 et 1 fr. 327 par action n° 1 à 175.000 contre remise des titres à la Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, Paris.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des finances  
(*L'Économiste européen*, 21 janvier 1938)

Officier  
Dumoulin de Laplante, directeur général de la Banque commerciale franco-belge

---

## Joseph DUMOULIN DE LAPLANTE, président

Né à Saint-Vincent de Connezac (Dordogne), le 19 février 1872.

Fils de Jean-Armand Dumoulin de Laplante, notaire, et de Marie-Augustine Beauvais.

Marié à Paris XIX<sup>e</sup>, avec Pauline Marguerite Albertine Grosso. Dont :

— Pierre (Paris IX<sup>e</sup>, 17 nov. 1902-Le Chesnay, 29 mars 1986), administrateur-directeur général de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce et de la Société tunisienne de cultures.

---

Fondé de pouvoirs, puis sous-directeur d'agence du Crédit lyonnais (1<sup>er</sup> juin 1896-31 mars 1908).

Directeur chez MM. Dabadie et Cie, banquiers (1<sup>er</sup> avril 1908-30 déc. 1915).

Administrateur de la Société fermière de la voirie de Paris

et de la Société méditerranéenne des engrais organiques.

Directeur fondateur de la société en commandite par actions J. Dumoulin & Cie (fév. 1916)

puis gérant du Crédit agricole commercial et industriel (1920-1924).

Directeur général (1924), administrateur, puis président de la Banque hollando-américaine et de ses suites.

Administrateur de la Société de culture franco-javanaise,

de la Société française Fabrikoid,

de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.

des Imprimeries Paul Dupont

et de la Société tunisienne de cultures.

---

Chevalier (26 février 1923), puis officier (18 jan. 1938) de la Légion d'honneur.

Obsèques à Brantôme (Dordogne), le 12 février 1952.

## BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 1938. EXERCICE 1937 (*Les Assemblées générales, 1938*)

Conseil d'administration : MM. Joseph Dumoulin, président ; Léon Guillet et Gaston Philips, vice-présidents ; Louis Bernard, Georges Bricard, Jules Hiernaux, baron François de Lassus Saint-Geniès, Louis de la Robertie, administrateurs.

Commissaires : MM. Jean d'André et Édouard de Stuers.

Directeur général : M. Joseph Delattre <sup>27</sup>.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 de vos statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1937.

---

<sup>27</sup> Joseph Delattre, puis (1947) de Lattre (1891-1957) : frère cadet de Jules Delattre (ci-dessus). Président du Crédit français, suite de la Banque de commerce franco-belge. Voir [encadré](#).

Avant de passer à l'ordre du jour, nous tenons à rendre hommage à M. Gaston de Medelsheim qui, pendant ces dernières années, a présidé votre conseil d'administration et qui, pour raison de santé, nous a demandé il y a quelques semaines d'abandonner ses fonctions d'administrateur. Vous voudrez certainement vous joindre à nous pour le remercier du dévouement qu'il a toujours témoigné à notre Société.

Dans notre rapport de l'an dernier, nous vous signalions déjà l'aisance de notre trésorerie ; l'importance de nos liquidités s'est encore accentuée au cours de cet exercice et c'est ainsi que nos disponibilités au 31 décembre 1937 dépassent le montant de nos comptes créditeurs quoique ceux-ci soient en augmentation sur l'exercice précédent ; nos comptes débiteurs, au contraire, sont en nouvelle diminution. Le Portefeuille-titres se trouve approximativement au même chiffre que l'an dernier. Les valeurs dont les prix d'achat étaient supérieurs aux cours cotés au 31 décembre 1937 ont été ramenées à ces cours ; les titres non cotés ont été évalués avec une extrême prudence.

Votre conseil a procédé, comme chaque année, à un examen détaillé de toutes vos créances et celles qui ne lui ont pas paru présenter des garanties complètes de recouvrement ont été, dans une mesure de sage prévoyance, totalement amorties.

Votre bilan au 31 décembre 1937 fait ressortir, après ces amortissements, un solde disponible de Fr. 1 million 177.650,82.

En d'autres circonstances, votre conseil d'administration n'aurait pas hésité à vous proposer la mise en paiement d'un dividende, mais en raison de la situation générale, il lui a paru prudent de ménager l'avenir et de vous demander, après l'affectation de fr. 58.882,54 à la réserve légale, d'effectuer un amortissement complémentaire de fr. 46.073,99 sur les installations dont le montant se trouverait ainsi ramené à fr. 3.000.000. Le solde, soit fr. 1.072.694,29 serait reporté à nouveau et resterait ainsi disponible;

Les pouvoirs de votre administrateur, M. Georges Énault, arrivant à expiration, celui-ci nous a demandé à la fin de l'exercice, de bien vouloir accepter sa démission en raison de ses nombreuses occupations. Nous n'avons pu que lui exprimer nos regrets de sa décision.

Au cours de l'exercice, votre conseil a appelé à siéger M. Pierre de Burlet ; nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

Nous avons malheureusement le pénible devoir de vous faire part du décès de notre distingué collègue survenu il y a quelques jours.

Entré depuis peu dans notre conseil d'administration, il avait rapidement acquis notre très vive estime et nous avons pu apprécier sa compétence éclairée en affaires, ainsi que la droiture de son caractère.

Nous sommes certains que vous voudrez prendre une grande part aux regrets que nous laisse sa disparition prématurée.

\*  
\*   \*   \*

Vous voudrez bien désigner vos commissaires aux comptes pour trois années, conformément à la législation en cours et fixer leurs émoluments.

\*  
\*   \*   \*

Enfin, et conformément aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous avons à mentionner que nous n'avons fait, au cours du dernier exercice, que des opérations courantes avec les Sociétés dont quelques-uns de vos administrateurs font également partie. Nous vous demandons de renouveler l'autorisation prévue par la loi,

et qui doit s'appliquer, en tant que de besoin, aux opérations faites avec votre Banque par vos administrateurs, tant en leur nom personnel que comme administrateurs d'autres sociétés.

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1939)

L'assemblée ordinaire du 25 mai 1939 a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui se soldent par un bénéfice de 490 007 fr. Après affectation d'une somme de 24.500 fr. à la réserve légale, le solde soit 465.506 fr. ajouté au report de l'exercice précédent de 1 million 72.694 fr. forme un total disponible de 1.538.201 fr. Dans les circonstances actuelles, en raison de la situation internationale et du ralentissement des affaires qui en résulte, l'assemblée a décidé de reporter ce solde à nouveau.

Le rapport signale que les circonstances générales sont demeurées, dans l'ensemble, peu favorables aux affaires ; aussi les résultats bruts s'en sont-ils ressentis. Le compte de profits et pertes marque une aggravation des charges dont la part la plus importante incombe aux dépenses de personnel et aux taxes fiscales. Néanmoins, le montant total du bilan est supérieur à celui de l'an dernier : les disponibilités immédiates couvrent largement le montant des comptes créditeurs. Le rapport signale également que le poste Portefeuille-effets et Bons du Trésor comprend, dans sa majeure partie des Bons du Trésor.

L'assemblée a réélu M. Louis Bernard, administrateur sortant. Elle a donné à M. de Medelsheim et à la succession de M. Pierre de Burlet, quitus définitif de leur gestion d'administrateurs.

---

HOMOLOGATION DE RÉOLUTIONS PRISES PAR DES ASSEMBLÉES  
D'OBLIGATAIRES  
(ART. 24 DU DÉCRET-LOI DU 30 OCTOBRE 1935.)

---

COMPAGNIE ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS DUVAL  
Jugement d'homologation.  
(BALO, 13 juillet 1942)

D'un jugement rendu par la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine le 15 mai 1942, il a été extrait littéralement ce qui suit:

.....  
nommer en qualité de représentant de la masse des obligations Monsieur Charles Michelet, demeurant à Paris, 37, rue des Mathurins...

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  

---

Assemblée générale ordinaire du 3 mai 1944.  
EXERCICE 1943  
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 223 s)

Conseil d'administration

MM. Joseph Dumoulin, président ; Georges Bricard, vice président ; Joseph Delattre, directeur général ; Louis Bernard, Gaston Delattre, Pierre Lacaille, Charles Michelet <sup>28</sup>, administrateurs.

Ingénieur-conseil : M. Léon Guillet.

Commissaires aux comptes : MM. Jean d'André et André Rivière.

Siège social : 37, rue des Mathurins, Paris (8<sup>e</sup>). Anjou 61-81.

Président : M. Georges Bricard.

Scrutateurs : MM. Yves Le Tourneur d'Ison et Eugène Bourdelique.

Secrétaire de l'assemblée : M. Joseph Delattre.

Actions présentes ou représentées : 50.595.

## NOTICE

(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 223)

Société anonyme constituée le 13 juillet 1907 sous la dénomination « Banque hollando-américaine », transformée en « Banque française et hollando-américaine » le 12 avril 1924 et en « Banque commerciale franco-belge », le 31 décembre 1931.

Sa durée, primitivement fixée à 50 ans, a été prorogée de 50 ans par l'Ass. extra, du 10 novembre 1943, pour expirer le 12 juillet 2007.

Capital : Fr. 16 millions, divisé en 64.000 actions de 250 fr. entièrement libérées.

Fixé depuis 1936 à 10 millions, divisé en 40.000 actions de 250 fr. entièrement libérées, le capital a été porté à son chiffre actuel en 1943, par la création, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1943, de 24.000 actions nouvelles de 250 fr. attribuées entièrement libérées à l'« Union financière de participations industrielles et commerciales », au capital de 4.950.000 fr., pour son apport à titre de fusion (Ass. extra, du 10 novembre 1943).

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 10 novembre 1943. le capital peut être porté jusqu'à 25 millions, en une ou plusieurs fois, sur simple décision du conseil d'administration, par l'émission d'actions à souscrire en numéraire.

Exercice : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : Au cours du premier semestre. 10 actions au moins : 1 voix par action sans limitation.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; intérêt de 6 % aux actions des sommes dont elles sont libérées et non amorties ; 10 % du surplus au conseil d'administration. Après tous prélèvements en faveur de» réserves, l'excédent est réparti aux actions.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1943.

Au cours de ce dernier exercice, notre capital social est passé de 10 à 16 millions. Notre bilan porte la trace de cette opération.

---

<sup>28</sup> Charles Jules Gustave Michelet (Paris X<sup>e</sup>, 26 octobre 1883-Château-Renard, Loiret, 29 décembre 1964) : marié à Tours, le 20 janvier 1913, avec Geneviève Ritter. Alors attaché au contentieux de la Banque Hottinguer. Avocat au Vésinet. Administrateur de l'Union commerciale France et Colonies (1920), de l'Ancienne Maison Galle : fabrication et commerce de chaînes (1924), de la Maison Camus-Duchemin : industries chimiques (1926), liquidateur de la Société anonyme pour l'encollage, la teinture, et l'ouvrain de la soie artificielle (Saetosa), Paris : S.A., 1930 (avril 1935), administrateur de la Compagnie auxiliaire de l'Industrie chimique (CADIC)(1937) — affaire liée à la Banque commerciale franco-belge —, pdg des Imprimeries Paul Dupont (1942), rejoint au conseil de celles-ci par son beau-frère Jean Ritter, administrateur de la Société nouvelle de l'encyclopédie française (déc. 1945)...



Les résultats de l'exercice, après amortissement de 421.451 fr. 90 pour frais d'augmentation de capital et de prorogation de société, nous permettent la distribution aux actions anciennes et nouvelles d'une somme correspondant au dividende statutaire. Cette distribution se fera suivant les modalités prévues par l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 1943.

Sur le bilan lui-même, vos commissaires aux comptes vous donneront toutes explications. Si vous le comparez aux précédents, vous constaterez une présentation légèrement différente de certains postes, cette nouvelle présentation des bilans étant exigée par la Commission de contrôle de notre association professionnelle. ,

Le compte de Profits et Pertes, soumis à votre approbation, fait ressortir un solde disponible de fr. 1.097.858 79

Après prélèvement des 5 % à affecter à la réserve légale, soit 54.893 00  
il reste un solde de Fr. 1.042.965 79

que nous vous proposons de répartir en vertu de l'article 41 des statuts et conformément à la décision prise par votre assemblée extraordinaire du 5 mai 1943 :

1° Aux actions n° 1 à 30.800 : 323.400 00  
2° Aux actions n° 30.801 à 64.000 : 498.000 00  
3° Au conseil d'administration : 8.296 57  
somme correspondant à 10 % du solde bénéficiaire restant après le calcul d'un intérêt de 6 % sur le capital. ———  
Ensemble : 829.696 57 829.696 57  
Le solde disponible, soit 213.269 22  
augmenté du solde antérieur de 191.771 10  
sera reporté à nouveau pour 405.040 32

Si vous acceptez ces propositions de répartition, les actions recevront chacune une somme nette de :

10 fr. 50 pour les actions nominatives,  
9 fr. 20 pour les actions au porteur.

Ces sommes seront mises en paiement, au siège social, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1944, contre remise du coupon n° 17 des actions au porteur ou estampillage des certificats nominatifs.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1943

##### ACTIF

Caisse, Trésor public, Banque d'émission	4.050.766 58
Banquiers et correspondants	7.652.954 85
Portefeuille-effets	38.670.995 40
Coupons	7.562 54
Comptes courants	1.400.741 77
Avances garanties	1.943.640 56
Avances et débiteurs divers	1.582.168 49
Titres	7.072.156 93
Comptes d'ordre et divers	173.809 10
Immeubles et Mobilier	100.000 00
	62.654.796 22

##### PASSIF

Comptes de chèques	26.602.944 06
Comptes courants	14.798.630 31

Banques et correspondants	31.385 41
Comptes exigibles après encaissements	50.078 05
Créditeurs divers	1.381.240 23
Dividendes restant à payer	10.930 15
Comptes d'ordre et divers	175.035 J2
Réserves	2.314.923 00
Capital	16.000.000 00
Résultats	1.289 629 89
Report à nouveau	191.771 10
Résultats de l'exercice	1.097.858 79
	62.654.796 22

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES DÉBIT

Frais généraux	2.540.519 33
Impôts	436.851 93
Amortissement frais augmentation de capital, fusion et prorogation de Société	421.451 90
Résultats de l'exercice	1.097.858 79
	4.496.681 95
CREDIT	
Intérêts, agios, commissions	3.419.106 45
Résultats divers	1.077.575 50
	4.496.681 95

Après avoir entendu la lecture du bilan au 31 décembre 1943, du compte de Profits et Pertes et des rapports de vos commissaires aux comptes, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 1943, notre proposition de répartition et de donner quitus à vos administrateurs.

Au cours de l'exercice, MM. Léon Guillet et Louis de la Robertie, atteints par la limite d'âge des administrateurs, ont dû démissionner. Il est regrettable que nous soyons obligés de nous séparer de tels administrateurs dont les conseils éclairés ont contribué, pendant de nombreuses années, à la bonne marche de notre maison. Vous aurez à leur donner quitus définitif de leur gestion.

Pour remplir leurs mandats, et à l'occasion de notre récente augmentation du capital, nous avons appelé à siéger au conseil : M. Joseph Delattre, directeur général de notre société depuis de longues années, et MM. Gaston Delattre et Charles Michelet. Nous vous proposons donc, conformément à l'article 18 des statuts, de ratifier leur nomination d'administrateur.

Vos commissaires aux comptes ayant été nommés pour trois années par l'Assemblée générale du 16 juin 1941, vous avez, cette année, à procéder au renouvellement de leur mandat.

Nous vous demandons également de bien vouloir fixer leurs honoraires.

#### RÉSOLUTIONS

##### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du conseil, les comptes et le bilan arrêté au 31 décembre 1943, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve en particulier les modifications apportées dans la présentation du bilan.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve les affectations et répartitions proposées par le conseil d'administration. En conséquence, conformément à l'article 41 des statuts, et, tenant compte de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 1943, l'assemblée décide :

1° D'affecter à la réserve légale une somme de fr. 54.893 00

2° D'attribuer aux actions n° 1 à 30.800, à titre de récupération partielle de la fraction de capital dont ces actions ont été réduites, une somme de Fr. 323.400 00

3° D'attribuer aux actions n° 30.801 à 64.000, à titre de dividende, une somme de Fr. 498.000 00

4° D'attribuer au Conseil d'administration 10 % du solde disponible après calcul d'un intérêt de 6 % sur le capital versé, soit une somme de Fr. 8.296 57

5° De reporter à nouveau le solde de Fr. 405.010

compte tenu du solde de l'exercice antérieur.

Chacune des actions n a 1 à 30.800 recevra donc, à titre de récupération partielle de la fraction de capital dont elles ont été réduites, une somme de :

10 fr. 50 pour les actions nominatives ;

9 fr. 20 pour les actions au porteur.

Chacune des actions n° 30.801 à 64.000 recevra donc, à titre de dividende, une somme brute de 15 fr.

Soit nette :

10 fr. 50 pour les actions nominatives ;

9 fr. 20 pour les actions au porteur.

Ces paiements seront effectués au siège social, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1944, contre remise du coupon n° 17 des actions au porteur ou estampillage des certificats nominatifs.

#### TROISIÈME RÉOLUTION

La deuxième résolution votée par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1943 ayant précisé que la somme de 50.352 fr. 32. attribuée au conseil d'administration à titre de tantièmes, serait portée à un compte « Conseil d'administration, tantièmes différés », l'assemblée générale, ratifiant la décision du conseil d'administration revenant sur cette décision, approuve la distribution immédiate de cette somme avec celle de 8.296 fr. 57, affectée au conseil d'administration par la deuxième résolution ci-dessus, rien ne s'opposant légalement à ce que ces deux sommes soient réparties dès maintenant entre les membres du conseil d'administration au titre des exercices 1942 et 1943.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne à MM. Léon Guillet et Louis de la Robertie quitus définitif de leur gestion d'administrateurs.

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ratifie les nominations faites par le conseil d'administration de :

M. Joseph Delattre, en remplacement de M. Léon Guillet, dont le mandat expirera en 1948 ;

M. Gaston Delattre, en remplacement de M. Louis de Robertie, dont le mandat expirera en 1949 ;

M. Charles Michelet, dont le mandat expirera en 1950.

## SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale nomme commissaires aux comptes, pour trois années, MM. Jean d'André et André Rivière, avec faculté d'agir ensemble ou séparément. Elle fixe à 12.000 francs leur rémunération totale à partir de l'exercice 1943. Toutes ces résolutions ont été adoptées par l'assemblée.

---

### BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE

---

Assemblée générale ordinaire du 30 mai 1945.

EXERCICE 1944

(*Les Assemblées générales*, 1945, p. 250 s)

Président : M. Joseph Dumoulin.

Scrutateurs : MM. Yves Le Tourneur d'Ison et Eugène Bourdelique.

Secrétaire de l'Assemblée : M. Joseph Delattre.

Actions présentes ou représentées : 39.305.

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 29 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice 1944.

Ainsi que vous le lirez, notre bilan se totalise par une augmentation de 50 % sur celui de l'exercice 1943 ; c'est la manifestation d'une plus grande activité pendant l'année, grâce aux disponibilités procurées, d'une part au moyen de l'augmentation de notre capital réalisée à la fin de l'exercice précédent, et d'autre part, grâce à une forte augmentation des dépôts de fonds de notre clientèle. Ceci nous a permis de répondre pour nos clients et pour nous-mêmes à l'appel du gouvernement et de souscrire une somme très importante à l'emprunt de la Libération.

Les comptes que nous vous présentons font ressortir un solde disponible de 1.370.446 fr. 76. Les frais généraux de l'exercice sont en augmentation de plus de 1 million par rapport à ceux de l'exercice précédent ; par suite de notre activité, nous avons pu compenser ces charges par une augmentation égale de nos bénéfices bruts.

Le résultat ci-dessus nous permet la distribution à tous nos actionnaires d'une somme correspondant au dividende statutaire.

Le bénéfice net étant de 1.370.446 76

après le prélèvement de 5 % à affecter à la réserve légale, soit 68.523 00

il restera un solde de 1.301.923 76

que nous vous proposons de répartir, en vertu de l'article 41 des statuts et conformément à la décision prise par votre Assemblée extraordinaire du 5 mai 1943, de la manière suivante :

1° Aux actions numéros 1 à 30.800 323.400 00

2° Aux actions numéros 30.801 à 64.000 498.000 00

3° Au conseil d'administration 34.192 08

somme correspondant à 10 % du solde bénéficiaire restant après le calcul d'un intérêt de 6 % sur le capital.

Ensemble 855.592 08

Le solde disponible de 446.331 68

augmenté du report antérieur de 405.040 32  
sera reporté à nouveau pour 851.372 00

Si vous acceptez ces propositions les actions recevront chacune une somme de :  
10 fr. 50 pour les actions nominatives ;  
Et 9 fr. 10 pour les actions au porteur.

Ces sommes seront mises en paiement au siège social à compter du 1<sup>er</sup> juin 1945 contre remise du coupon n° 18 des actions au porteur ou estampillage des certificats nominatifs.

Aux termes de l'article 18 de nos statuts, le mandat de M. Louis Bernard, administrateur, arrive à expiration. M. Louis Bernard se représente à vos suffrages.

L'année qui vient de s'écouler, si elle nous a apporté la grande joie de la libération, a cependant été spécialement dure pour notre personnel. Nous avons fait ce qui était en notre pouvoir pour l'aider dans les moments difficiles, mais nous sommes certains d'être ici votre interprète en lui adressant nos remerciements pour le zèle et l'assiduité qu'il a témoignés, tant dans la période des communications difficiles que dans celle des froids rigoureux où cependant il a accompli son travail avec son dévouement habituel.

Après avoir entendu la lecture du bilan au 31 décembre 1944, du compte de Profits et Pertes et des rapports de vos commissaires aux comptes, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 1944, notre proposition de répartition et de donner quitus à vos administrateurs.

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
(*Presse française réunie*, 16 mai 1946)

L'assemblée ordinaire, tenue hier sous la présidence de M. Joseph Dumoulin, a approuvé comptes de l'exercice 1945, qui se soldent par un bénéfice net de 808.831 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 851.372 fr. Elle a ensuite décidé de distribuer, à partir du 1<sup>er</sup> juin, une somme nette de 10 fr. 50 aux actions nominatives de 9 fr. 40 aux actions au porteur, étant entendu que cette répartition, en ce qui concerne les actions n° 1 à 30.800, sera effectuée à titre de récupération partielle de la fraction de capital dont elles ont été réduites.

Il a été reporté à nouveau une somme de 798.362 francs.

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1950)

L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui, 26 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1949, se soldant par un bénéfice net de 1.072.587 francs et fixé le dividende brut à 15 francs par action payable à partir du 1<sup>er</sup> juin, à raison de 12 fr. net (0 fr. 30 étant porté à un compte « dividende à distribuer ultérieurement »).

Le rapport du conseil signale que, malgré les mauvaises dispositions du marché financier pendant le dernier exercice, le développement de l'activité de la société a permis de porter les produits bruts de 39.367.842 francs en 1948 à 53.737.424 francs en 1949.

---

CRÉDIT FRANÇAIS ET BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE

*(L'Information financière, économique et politique, 27 septembre 1950)*

Ces deux banques, dont les activités sont complémentaires, ont décidé de fusionner sous le nom du CRÉDIT FRANÇAIS, dont le capital sera porté de fr. 25 millions à 75 millions :

a) à concurrence de 25 millions par souscription en espèces et incorporation de réserves :

b) à concurrence de 25 millions en rémunération d'apports.

Le siège social sera 37, rue des Mathurins.

---

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE  
Société anonyme en liquidation au capital de 25.000.000 francs

---

Siège social : 37. rue des Mathurins, Paris (8<sup>e</sup>)  
R.C. Seine 114.027 - B.F. 207  
(BALO, 10 janvier 1951)

I. — Suivant acte s.s.p. en date à Paris du vingt-cinq septembre mil neuf cent cinquante, la BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE a fait apport a titre de fusion, a la société anonyme dénommée CREDIT FRANÇAIS, ayant son siège à Paris, 1, rue des Italiens (depuis transféré 37, rue des Mathurins), de son actif, à l'exception de la somme nécessaire pour faire face au passif de la société absorbée, des frais de liquidation de celle-ci et d'un dividende éventuel de six pour cent, moyennant l'attribution à la société apporteuse de vingt-cinq mille actions de mille francs chacune, entièrement libérées, à créer, par la société absorbante. à titre d'augmentation de capital.

Ledit apport-fusion a été soumis à la condition suspensive de son approbation par les assemblées généra.es des actionnaires de chacune desdites sociétés.

II. — Suivant délibération en date du vingt décembre mil neuf cent cinquante, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE a notamment :

1° Approuvé et accepté l'apport-fusion dont s'agit ;

2° Décidé que. par le seul fait de l'approbation définitive de cet apport-fusion, ladite société se trouverait dissoute de plein droit et en état de liquidation ;

3° Nommé aux fonctions de liquidateurs avec faculté d'agir ensemble ou séparément :

Monsieur Yves LE GUELLEC, demeurant à Paris, 75, boulevard Malesherbes, et monsieur Édouard VERGNOT, demeurant à Paris, 1, boulevard du Montparnasse, auxquels l'assemblée a conféré les pouvoirs les plus étendus selon la loi et les usages du commerce pour procéder à la liquidation de la société.

III. — L'apport-fusion dont s'agit s'est trouvé définitivement réalisé par suite de son approbation par deux assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la société CRÉDIT FRANÇAIS, tenues respectivement le vingt-six septembre mil neuf cent cinquante et le vingt-deux décembre mil neuf cent cinquante.

Le dépôt prescrit par la loi a été effectué au greffe du tribunal de commerce de la Seine le dix janvier mil neuf cent cinquante et un.

Pour extrait :  
Les liquidateurs.

---

NÉCROLOGIE  
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 20 février 1952)

Nous apprenons le décès de M. DUMOULIN de LAPLANTE, président honoraire de la Banque commerciale franco-belge, officier de la Légion d'honneur. Les obsèques ont eu lieu à Brantôme (Dordogne), le 12 février.

---

Suite :  
Absorbée par le [Crédit français](#).